



Forum citoyen

“Nos enfants et les écrans”

Projet initié par Rodrigo Arenas (Paris-LFI), Soumya Bourouaha (Seine-Saint-Denis-PC GDR), Agnès Carel (Seine-Maritime-HOR), Béatrice Descamps (Nord-LIOT), Estelle Folest (Val-d’Oise-MODEM), Fatiha Keloua-Hachi (Seine-Saint-Denis-SOC), Maxime Minot (Oise-LR), Francesca Pasquini (Hauts-de-Seine-EELV), Cécile Rilhac (Val d’Oise-REN)



Comptes-rendus des séances du Forum

Rapport Forum Citoyen sur les écrans
– Assemblée Nationale –
Samedi 15 avril 2023

Monsieur Rodrigo Arenas a introduit ce Forum Citoyen sur les écrans en soulignant l'importance de la question des écrans dans la vie des enfants. Les écrans sont présents partout, au sein de la cellule intrafamiliale comme à l'école ; ils représentent certes un moyen d'accéder à la connaissance et aux savoirs, mais sont également à l'origine de problèmes psychosociaux majeurs pour nos enfants. Il apparaît donc essentiel de s'interroger sur cet outil, et notamment sur les questions de la maturité des enfants face à ces technologies, et aux injonctions contradictoires auxquelles ils font face notamment dans le cadre scolaire, où l'utilisation des outils digitaux est nécessaire mais est également décriée.

Toutefois, il est tout aussi important de mener une réflexion sur les solutions que nous pouvons proposer pour faire face aux nombreux enjeux du numérique, qui touchent également à des dimensions politiques et démocratiques à travers la désinformation, qui impactent la manière dont les opinions se construisent, et qui peuvent avoir des conséquences concrètes sur la santé et la vie des individus.

La création de ce Forum citoyen est donc motivée par l'ensemble de ces enjeux.

Ce Forum citoyen est organisé par 9 députés de 9 groupes politiques différents, sous l'impulsion de Rodrigo Arenas. Son objectif est de donner un rôle aux citoyens dans la réflexion et la proposition de solutions sur cette thématique des écrans, dans un cadre de démocratie participative. Les citoyens qui participent à ce forum, qui sont au nombre de 144, seront en mesure d'auditionner des experts sur le sujet durant cinq séances, afin d'être parfaitement éclairés sur les différents enjeux de cette question avant de faire des propositions concrètes.

Ces auditions consisteront dans l'invitation d'experts ou d'acteurs du monde du numérique, qu'ils soient issus du monde universitaire ou professionnel. Les participants auront un rôle actif dans le choix des experts invités aux auditions, et seront conseillés et aidés par les députés dans cette mission. La dernière séance sera consacrée à la délibération : les participants seront invités à exprimer leurs attentes précises aux députés sur le sujet des écrans.

Rodrigo Arenas a exprimé sa satisfaction à l'idée de travailler aux côtés des citoyens pour faire vivre cette démocratie directe, et prendra à cœur sa mission de porter la voix des participants à l'Assemblée, éventuellement pour défendre une proposition de loi sur le sujet. Ce type de forum permet selon lui de sortir des impasses démocratiques que rencontre notre pays.

Rodrigo Arenas a également rappelé l'importance des valeurs qui encadrent ce dispositif : la tolérance, la bienveillance, et la démocratie, où les citoyens seront éclairés par des experts dans leur recherche de raison et de vérité. Les citoyens sortiront de cette expérience avec de nombreux questionnements, mais l'important est le chemin, et notamment la collaboration avec des citoyens aux opinions différentes, mais motivés à œuvrer pour l'intérêt général.

Madame Estelle Folest, députée de la 6^e circonscription du Val d'Oise, a ensuite pris la parole en remerciant Rodrigo Arenas d'avoir initié ce forum citoyen. Les députés œuvrent pour une meilleure régulation des réseaux sociaux et des plateformes numériques à l'Assemblée Nationale, comme le démontrent les différentes propositions de loi votées qui vont dans ce sens, notamment celles relatives aux influenceurs et à la majorité numérique à 15 ans. Estelle Forest a enfin fait part de sa satisfaction concernant la mise en place de cette consultation, et est heureuse d'avoir l'avis des citoyens, sachant que l'expertise des invités leur sera également bénéfique.

Madame Béatrice Descamps, député de la 21^e circonscription du Nord, a souligné l'importance de la parole des experts sur le fond de ce sujet de préoccupation majeur. Concernant la forme, la députée a rappelé la liberté des citoyens d'auditionner les experts qu'ils souhaitent, et a affirmé que ce dialogue avec les citoyens était essentiel.

Madame Fatia Keloua Hachi, députée de la 8^e circonscription de Seine-Saint-Denis, a fait part de sa fierté de voir les citoyens présents au sein de l'Assemblée Nationale, avec l'impression qu'elle a accompli quelque chose d'important : permettre à un panel de citoyen de faire la loi. Ce type de dispositif faisait partie de ses promesses de campagne, afin que les citoyens puissent participer à la prise de décisions, et que ce pouvoir ne soit pas uniquement aux mains d'une minorité. Elle a également mentionné la déconnexion que certains députés subissent, en raison de leur temps de présence dans l'hémicycle, ce qui peut leur faire perdre le lien avec la circonscription ; un lien pourtant essentiel.

En tant que professeure, Fatia Keloua Hachi trouvait le numérique envahissant dans la vie des enfants, ce qui est à l'origine de sa préoccupation sur le sujet des écrans. À titre d'exemple, un Salon du numérique pour l'éducatif a eu lieu récemment, où les partenaires du numérique présentaient leurs produits pour éduquer les enfants dans le milieu scolaire, ce qui démontre la centralité de cette question des écrans et du numérique à l'école.

Madame Soumya Bourouaha, députée de la 4^e circonscription de Seine-Saint-Denis, a répondu positivement à cette proposition de prendre part à ce Forum citoyen en raison de sa méthode de travail politique, construite autour d'une dynamique transpartisane, et faisant participer activement les citoyens sur un fondement de démocratie participative. Madame Soumya Bourouaha a également souligné la centralité du numérique qui a bouleversé nos vies, et pour lequel il apparaît essentiel de définir un cadre. Elle est donc ravie d'avoir l'opportunité de travailler aux côtés des citoyens, afin de définir précisément ce cadre.

Madame Francesca Pasquini, députée de la 2^e circonscription des Hauts-de-Seine, a également exprimé sa fierté de voir les citoyens réunis dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale, et a salué cette méthode de travail transpartisane. En tant que députée, membre de la Commission des droits des enfants, ancienne enseignante, et maman, elle a été séduite par cette proposition de Forum citoyen sur les écrans. Lorsqu'elle enseignait, Francesca Pasquini demandait régulièrement à ses élèves ce qu'ils avaient fait de leur week-end, et nombre d'entre eux avaient passé beaucoup de temps sur leurs écrans, ce qui lui a permis d'envisager concrètement l'étendue des enjeux sur le sujet. De même, la députée des Hauts-de-Seine a ajouté que les enfants s'inscrivent de plus en plus tôt sur les réseaux sociaux, à 8 ans en moyenne, tandis qu'à cet âge, ils sont peu armés pour naviguer sur ces plateformes. Francesca Pasquini a réitéré sa joie à la mise en œuvre de ces 6 prochaines séances de travail, et remercie les citoyens d'avoir répondu présents à cette initiative.

Madame Cécile Rilhac, députée de la 3^e circonscription du Val d'Oise, partage les mêmes constats que ses collègues députés, et affirme qu'elle sera à l'écoute des citoyens et des conclusions des débats.

Enfin, Madame Agnès Carel, députée de la 7^e circonscription de Seine-Maritime et ancienne professeur de musique, a un lien tout particulier avec le milieu de l'éducation, et a insisté sur l'importance de l'humain dans la relation avec les enfants ; lien qui est de plus en plus difficile à construire en raison de l'omniprésence des écrans dans nos vies. Agnès Carel a également mentionné le fait qu'elle serait heureuse d'avoir le retour des citoyens sur l'âge de 15 ans pour la majorité numérique.

À la suite de la prise de parole des députés, les experts se sont à leur tour exprimés.

Monsieur **Serge Tisseron**, psychiatre, psychanalyste et docteur en psychologie, concepteur des repères « 3-6-9-12 » pour apprivoiser les écrans, a remercié les députés pour leur invitation et les a également félicités pour cette initiative.

Un changement d'habitudes, tant familiales que personnelles, est nécessaire par rapport aux écrans, car ces derniers ont pris un pouvoir certain sur nos vies. Leur pouvoir est colossal car leur impact est équivalent à celui des produits addictifs : les écrans sont mouvementés, bouleversants, et source d'excitation et d'émotions. Par ailleurs, Serge Tisseron a signalé que les programmes que nous retrouvons à la télévision ou sur les smartphones sont créés afin que nous restions de plus en plus de temps dessus, car ces derniers permettent de collecter des données personnelles mobilisables à des fins commerciales.

Cependant, parler « d'addiction » en matière d'écrans est à son sens impertinent : l'addiction aux écrans n'existe pas. En effet, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) parle uniquement d'une addiction aux jeux vidéo, qui concerne les individus coupés de toute relation sociale depuis une année, et cette addiction comportementale diffère de celle des produits toxiques.

Toutefois, ce n'est pas parce que nous n'employons pas le terme « d'addiction » que le problème vis-à-vis des écrans est inexistant. Il existe d'une part un enjeu en termes de temps passé par les enfants devant les écrans. Néanmoins, l'enjeu n'est pas uniquement celui-ci : les écrans ont également un impact dans la relation entre l'enfant et le parent, car les adultes sont eux aussi accaparés par les écrans. Ainsi, le temps passé par les parents devant les écrans a un impact sur le développement de l'enfant, et peut notamment être à l'origine de troubles du langage, d'un manque d'identification des expressions du visage, d'une insécurité psychologique, et d'un sentiment d'abandon. Ces troubles sont similaires à ceux développés par les enfants qui passent eux-mêmes trop de temps sur les écrans. Ces deux enjeux représentent un même combat à mener, car la source du problème est similaire.

Un changement d'habitude est donc plus que nécessaire. C'est pourquoi, en 2008, Serge Tisseron a créé les repères « 3/6/9/12 », fondés sur 3 principes. Le premier représente l'importance de l'accompagnement dans la découverte des écrans. Le second rend compte de l'importance de proposer une alternance d'activités avec écran ou sans écran, afin de développer la plasticité psychique. Enfin, le troisième est l'apprentissage de l'autorégulation, qui permet une maîtrise des émotions dans la vie quotidienne, en apprenant à l'enfant à attendre. Par exemple, cet apprentissage de l'autorégulation entre 3 et 6 ans peut prendre la forme d'un temps d'écran à heures fixes dans une journée.

Serge Tisseron a enfin rappelé la nécessité de rappeler de manière constante les règles aux enfants, et que leur renégociation soit permanente. La période des vacances ou de la rentrée peut représenter une opportunité pour rebâtir de nouvelles règles avec les enfants sur leur temps passé devant les écrans.

Enfin, Serge Tisseron rappelle que les seules règles véritablement respectées sont celles qui sont partagées, d'où l'importance de fixer des règles collectives, qui s'appliqueront tant aux enfants, adolescents, qu'aux adultes.

Madame **Anna Lambert**, maître de conférence en Philosophie et membre du Conseil national du numérique, a participé à la rédaction d'un rapport relatif à l'économie de l'attention, qui analyse les mécanismes à l'œuvre derrière les écrans, et notamment les modèles économiques des plateformes et des réseaux sociaux. Afin de comprendre au mieux les ressorts et les enjeux soulevés par l'économie de l'attention, il convient de définir dans un premier temps ce qu'est l'attention. L'attention peut être définie comme une faculté psychique, soit la capacité à se focaliser sur un contenu, ou se concentrer sur une activité, mais également comme une capacité sociale, à travers la capacité à faire attention aux autres et à prendre soin des autres. Deux dimensions recouvrent ce terme : le soin et la sollicitude, être attentif, et être attentionné. Cette faculté humaine de l'attention nous permet de penser et de vivre ensemble. Par ailleurs, dire que l'attention est une faculté psychique et sociale signifie qu'il ne s'agit pas d'une faculté neuronale inscrite dans nos gènes, mais doit au contraire être formée dans nos processus d'éducation, peut se former, se déformer et être détruite.

Or, les environnements numériques contemporains et les plateformes de contenu fondent leur modèle économique sur l'économie de l'attention. L'économie de l'attention se réfère à l'idée que nos attentions représentent des ressources que ces acteurs du numérique captent afin de les revendre à d'autres entreprises à des fins de diffusion des messages publicitaires. Ce modèle n'est pas né avec le numérique, car un processus similaire est à l'œuvre à travers la télévision, dont l'objectif est de capter l'attention des cerveaux des spectateurs grâce aux programmes, afin qu'ils soient attentifs et réceptifs aux publicités. Dans la continuité de cette idée, le président de Netflix a souligné que le principal concurrent de sa plateforme était le sommeil des individus, ce qui illustre cette notion d'économie de l'attention, où le modèle économique des plateformes numériques est fondé sur leur capacité à retenir notre attention.

Toutefois, cette dynamique s'est aggravée avec l'émergence massive des outils numériques, car les mécanismes de collecte de données et les calculs algorithmiques permettent de transmettre des contenus publicitaires encore plus adaptés à nos besoins et à nos désirs. La puissance de ces algorithmes réside dans le fait que ces derniers nous suggèrent de consommer des produits avant que l'envie naisse chez les individus : ces suggestions sont auto-performatives car nous nous conformons à ces suggestions.

L'économie de l'attention et les médias numériques représentent un enjeu central car ces derniers détiennent un pouvoir d'influence important. En effet, les personnes qui conçoivent ces outils parlent de « technologie persuasive », car ces outils sont conçus pour nous persuader d'agir d'une certaine manière et pour orienter nos comportements. Le défilement infini des vidéos sur les réseaux sociaux en est une illustration : il encourage les individus à passer toujours plus de temps sur les plateformes. Anna Lambert insiste donc sur cet aspect : ces outils sont conçus pour influencer le comportement des individus. Il est selon elle primordial d'avoir conscience de ces mécanismes, et des modèles d'affaires sous-jacents, afin d'analyser les effets de ces nouvelles technologies.

Toutefois, il convient de mentionner que toutes les technologies ne sont pas persuasives, et que de nombreux outils ne collectent pas de données, et n'ont pas pour objectif d'influencer nos comportements. Il est donc essentiel que ces outils à l'impact plus positif soient promus, afin que l'on n'identifie pas uniquement le numérique à ces outils cooptologiques.

De même, la problématique autour des écrans ne doit pas uniquement se résumer à celle du temps passé sur ces derniers, car elle doit également inclure ce qu'on y fait, et des dispositifs numériques à l'œuvre. Par exemple, participer à la rédaction d'un article sur Wikipédia n'est pas aussi délétère pour l'humain que d'observer le nombre de « likes » sur l'un de ses contenus.

Anna Lambert souligne également que ce rapport du Conseil national du numérique rend compte des effets potentiellement néfastes pour la santé, pour les enfants, adolescents et adultes, et encourage dès lors les citoyens à prendre connaissance de ce rapport, qui pourrait constituer un point de départ pour les discussions en groupe, et pour échanger sur des bonnes pratiques.

Il apparaît essentiel pour la chercheuse d'initier une réflexion sur les leviers pouvant être mis en place pour lutter contre ces fonctionnalités techniques tels que les algorithmes. Cet enjeu requiert une réponse juridique, à travers le fait de sanctionner ces designs, un droit à la déconnexion, à l'interopérabilité, mais il est également nécessaire d'établir des leviers technologiques, tels que la valorisation des modèles qui fonctionnent différemment et qui ne sont pas basés sur l'économie de l'attention.

Enfin, Anna Lambert considère que l'enjeu principal du numérique est celui de l'éducation aux médias numériques. La sensibilisation sur le numérique n'est plus suffisante, il faut à présent encourager à d'autres types de pratiques, et inventer des dispositifs pratiques, nouveaux, et soigneux.

Le troisième expert qui est intervenu est **Monsieur Civil**, chercheur au CNRS. Il estime que la tranche d'âge 0-3 ans est la plus importante pour le développement cognitif de l'enfant. Ainsi, il mène un projet en Seine Saint-Denis sur l'utilisation des écrans dans la parentalité, qui se concentre sur un travail de prévention et de suivi avec les parents et des professionnels de la petite enfance. L'idée est notamment d'accélérer la réponse de la société à ce problème. Par ailleurs, le travail avec des professionnels de la petite enfance et des chercheurs est fondamental pour la compréhension de l'enjeu et de ce que faire en pratique.

M. Civil donne ensuite des éléments théoriques. Durant les années 50, notre perception du développement de l'enfant était la suivante : les enfants n'étaient envisagés ni comme des adultes en miniature, ni comme des êtres qui se développent automatiquement. Dès lors, il est nécessaire de bâtir un lien et une relation entre l'enfant et le parent. Aujourd'hui, en revanche, on observe une rupture de cette relation par le biais des écrans. Cette dernière entraîne des conséquences notables dans l'enfant, notamment des problèmes de motricité, de langage, ou encore d'interaction.

Les écrans ne sont pas des objets neutres : ils attirent l'attention de l'enfant notamment parce qu'ils sont brillants, lumineux et diffusent des images en mouvement. Cependant, l'enfant n'est pas encore capable de comprendre ces images.

Ainsi, selon M. Civil, il est nécessaire de développer de nouveaux savoirs sur ce sujet.

Le dernier intervenant est **Monsieur Vincent Puig**, co-fondateur de l'IRI. Il souligne la nécessité de s'intéresser à une approche collective et « capacitante », à travers le développement d'un pouvoir d'agir, un pouvoir de mener des actions et prendre des précautions, qui doit s'articuler à des connaissances théoriques. Il faut également s'intéresser aux fonctionnalités techniques, sociales et biologiques, qui ont été massivement exploitées lors de la pandémie.

Il cite notamment le « screen new deal » de N. Klein, qui est une alliance involontaire et combinée des grands du numérique qui proposent à la société des solutions, notamment lors de la pandémie, telles que la visioconférence. M. Puig souligne ensuite l'importance de la catégorisation (catégorisation des problèmes et des fonctions). Ce travail peut être soutenu par des documents utiles comme ceux de l'Éducation nationale (le dernier rapport est une feuille de route du numérique). Il s'appuie également sur une étude du professeur André Tricaud, « *Quelles fonctions pédagogiques s'appuient sur le numérique ?* », qui propose 24 fonctions pédagogiques du numérique telles que la visualisation, la lecture, la prise de notes, la recherche d'informations, etc.

Après ces interventions, les experts ont répondu à plusieurs questions des citoyens présents. La première question souligne le manque d'une campagne nationale sur les enjeux liés aux enfants et aux écrans, ce qui amène à s'interroger sur le poids des lobbys dans l'industrie des médias. Les experts mettent en lumière qu'il y eu des essais et des projets de campagne de sensibilisation, mais qu'aucune d'entre elles n'est parvenue à être mise en place. Par exemple en 2013, l'Académie des sciences a demandé à l'ARS des campagnes d'information, qui n'ont jamais abouti. Ensuite en 2019 il y a eu un nouvel essai. Ils précisent que le Sénat a voté à l'unanimité sur une campagne de prévention. Les experts mettent également l'accent sur une politique de ville qui n'aide pas au changement puisqu'il manque une alternative (crèches, espaces publics) à la consommation d'écran. Toutefois, Serge Tisseron a rappelé le pouvoir qu'avaient les citoyens pour orienter les décisions des politiques. Ainsi, il est du devoir des citoyens de faire pression sur leurs représentants locaux pour que des alternatives aux écrans soient proposées au sein des villes.

Cette intervention est suivie par un constat d'un citoyen : l'école ne peut tout faire, elle possède déjà beaucoup de missions. De plus, interdire l'écran aux enfants, aux adolescents signifierait leur enlever le sentiment d'appartenance à un groupe, donc les amener à l'exclusion.

Une autre réflexion s'est concentrée sur la culpabilisation des parents car l'écran est une manière de les occuper. La réponse à ce constat est évidemment le besoin de dépasser cette culpabilisation. On pourrait commencer par une limitation de l'usage de l'écran.

Ainsi les experts ont deux suggestions : regarder à l'international ce que les autres régions ou pays ont mis en œuvre (ex. interdiction de TikTok ou du e-sport en Chine) et aboutir à des propositions législatives.

Une autre question portait sur la liberté d'expression : jusqu'où nous pouvons aller sans enfreindre la liberté individuelle, et la liberté de choix de chacun ?

Cette question a été suivie par une autre, spécifique aux types d'écrans. En effet, l'écran de cinéma n'a pas la même influence, ainsi il serait intéressant de proposer différentes technologies d'écrans. Les premiers écrans des enfants sont le dessin, les ombres chinoises et

le cinéma qui sont intéressants d'un point de vue pédagogique. Il répète également la nécessité de prudence et du principe d'autorégulation en ce qui concerne l'âge d'introduction des écrans aux enfants. D'autres experts soulignent également qu'il faut d'abord savoir lire sur le papier afin d'acquérir une mémoire narrative et ensuite lire sur un écran afin d'acquérir une mémoire associative. Il est intéressant de mentionner l'importance de l'appareil photo numérique, qui peut initier l'enfant au droit à l'intimité et à l'image.

D'autres questions se sont focalisées sur l'existence d'avantages des écrans et du numérique, notamment leurs vertus thérapeutiques.

Les experts émettent des réserves sur ce point : les plateformes sont nuisibles au niveau mental et les jeux vidéo avec des vertus thérapeutiques sont disponibles pour des cas spécifiques et toujours avec un accompagnement. Il est vrai que le numérique permet aux gens de devenir des « producteurs de contenu symbolique », ou permet l'écriture collective. Cependant, il peut y avoir un détournement de l'usage par l'appropriation de certains médias. De même, sur le plan environnemental les plateformes sont coûteuses énergétiquement.

Une dernière question s'est enfin focalisée sur la manière de préparer les jeunes à l'arrivée de l'IA et de ChatGPT, notamment dans le milieu scolaire. Vincent Puig met en lumière que plusieurs études montrent que la performance des IA diminue au fur et à mesure du temps, ces dernières sont amenées à se dégrader. Il serait nécessaire d'utiliser dans un premier temps les outils écrits, tels que le dictionnaire, puis les moteurs de recherche. Concernant ChatGPT, on rencontre un besoin de dialogue autour de son usage. M. Serge Tisseron conclut en soulignant que la mairie de Paris travaille sur la manière dont on pourrait apprendre les technologies du numérique à l'école maternelle, mais sans numérique.

Enfin, cette première séance du Forum citoyen sur les écrans s'est conclue par la présentation des dates et du contenu des prochaines séances, qui ont été divisées en 4 catégories.

Séance du 13 mai : Audition de la communauté scientifique (pédopsychiatres, psychologues, addictologues)

Division en petits groupes

Ils choisiront eux-mêmes des rapporteurs (binôme H/F) qui porteront la parole et la voix des groupes respectifs

Puis restitutions en plénière

Séance du 10 juin : Audition des fabricants (logiciels de jeux, applications à destination des jeunes, influenceurs, fabricants d'écran)

Séance du 1^{er} juillet : Usagers (représentants de parents d'élèves nationaux ou locaux, représentants des jeunes, et associations de consommateurs)

Séance du 23 septembre : Juristes et Institutionnels (questions juridiques : spécialistes du droit européen et du droit français sur les usages du numérique, éducation nationale, VP régionaux, maires)

Séance du 30 septembre : Synthèse / Conclusion

Rapport Forum Citoyen sur les écrans
– Assemblée Nationale –
Samedi 13 mai 2023

Phase 1 : Temps collectif général avec les experts et les citoyens

Rodrigo introduit la deuxième séance du groupe de travail.

Il explique que l'objectif est d'éclairer les citoyens tirés au sort sur le sujet des écrans grâce aux intervenants présents qui sont des connaisseurs et/ou professionnels du sujet. Par ailleurs, l'objectif est que les travaux réalisés ici soient connus par la suite. Ce groupe de travail a pour but de donner la parole aux citoyens.

Francesca souhaite remercier les uns et les autres pour leur présence. Elle mentionne que cet exercice démontre que la démocratie peut continuer à vivre à l'Assemblée avec les citoyens.

Soumya souhaite s'associer aux propos de Francesca et Rodrigo pour dire sa joie de recevoir des citoyens à l'assemblée.

Présentation des experts

Marie Togossia - Pédiopsychiatre

Spécialisée sur les écrans, et plus particulièrement sur les écrans pour les tout petits.

Membre de collectifs militants sur le sujet.

→ Expérimentation en Seine Saint Denis, à la mairie de Saint Denis pour travailler sur la question de la surexposition des tous petits aux écrans.

Autrice d'un livre sur le sujet "Le bébé au temps du numérique".

Elisabeth Baton Hervé

Trentaine d'années qu'elle travaille sur la question des écrans, doctorat en sciences des communications.

Elle fait un travail de recherche/formation/publication/conférence sur le sujet de l'impact des écrans sur les enfants.

Elle est là en appui pour l'association Alerte, elle a toujours choisi d'apporter les connaissances au service de la société civile, notamment par les associations.

Marie Laure Lagandré - Membre de l'association Alerte

Expérience dans le secteur de l'enfance et du médico-social.

Très intéressée sur ces questions.

Médecin, pédopsy et professeur de médecine - Docteur PHAN

Dirige le service d'addictologie à l'adolescence avec 4 unités : une unité d'hospitalisation dans le 92, une unité de consultation (Sceaux et Paris 5) où sont reçus 450 jeunes par an dont la moitié concerne les écrans, une unité de prévention à travers les mangas et enfin une unité de recherche sur notamment la question des écrans.

Se concentre particulièrement sur la question des adolescents (11-20ans).

Marie Togossia intervient à propos de de la relation parent-écran ayant des conséquences sur les enfants (sujet de son livre).

Elle indique que dans ses consultations elle a vu beaucoup d'enfants jeunes, qui avaient des mots spécifiques sans notion, ce qui témoigne l'exposition des enfants aux écrans.

→ Troubles de la relation (enfants qui ne répondent pas à leur prénom, troubles psychomot, absence de jeux).

En pédopsychiatrie, il y avait toujours des enfants avec des histoires et des problèmes différents. Pourtant, sur les cas d'enfants surexposés aux écrans, les histoires sont souvent les mêmes.

Il y a beaucoup d'études à l'international au sujet des écrans.

Elle indique que l'exposition des enfants aux écrans avant 3 ans a un réel risque pour le développement de l'enfant. Il y a un décalage entre les témoignages de pro de terrain et certains experts.

Les écrans sont arrivés dans nos sociétés sans mode d'emploi, d'où l'exposition des enfants souvent abusive.

Les écrans ont eu des conséquences sur le corps notamment sur la question du sommeil et de l'alimentation.

Il ne s'agit pas d'interdire les écrans en permanence mais juste avant 3 ans à minima.

Il y a une association suisse action innocence, qui a fait une vidéo remarquable sur l'interruption de la relation parents-enfants à cause du téléphone. Cette vidéo met en lumière la difficulté de conserver un lien entre parents et enfants si les moments de la relation sont entrecoupés par des occupations du parent sur ses écrans.

→ Les écrans ont aussi une conséquence sur l'alimentation car les écrans remplacent une activité physique entraînant ainsi une augmentation de la sédentarité.

→ Autre conséquence : les écrans ont augmenté les accidents domestiques puisqu'ils augmentent la distraction des parents.

Elle mentionne qu'il ne faut pas sanctionner les parents, car la société a été emportée à l'ère du numérique sans en prendre la mesure. Cela signifie qu'il faut un travail collectif pour trouver des solutions.

Pour les parents, les écrans permettent de se reposer au vue de la fatigue, et ils considèrent que cela apprend des choses aux enfants.

Toutefois les écrans peuvent être des supports pour des activités parents/enfants mais ils ne doivent pas être le cœur de l'activité avant 3 ans.

Marie Laure Lagandré - Membre de l'association Alerte

Alerte c'est l'association qui travaille à la réduction des temps d'écran.

Son objet : œuvrer sur la problématique de l'usage excessif des écrans récréatifs par les enfants et adolescents.

L'association a pour objectif d'avoir une attitude saine vis à vis des écrans et ce depuis 10 ans.

Un professeur québécois avait organisé un défi de déconnexion d'écran, en 2003, une fois par an. A l'époque il n'y avait que la télé et les jeux vidéos.

L'association propose des défis sans écran ajd, des ateliers, des conférences et intervient dans les crèches PMI, écoles, collèges et lycées. Depuis 2 ans l'association est subventionnée par l'ARS93 + la ville d'Aubervilliers.

L'identité de l'association est de promouvoir les liens réels -> se déconnecter des écrans pour se connecter à des activités alternatives. Le but est d'éduquer de manière ludique et pédagogique à la réduction des écrans, d'encourager le partage de ressources entre les parents via les cafés parents. Il y a également une forte préoccupation par les inégalités via les différences de milieux sociaux.

L'accompagnement par les parents à l'éducation au numérique est très hétérogène, tous les parents ne sont pas équipés de la même manière.

Elisabeth Paton

Intervention en appui à l'association alerte. Prochainement il y aura une formation pour les formateurs de l'association pour que ces derniers puissent épauler, former et aider les parents aux risques des écrans.

Rencontre de professionnels, environ une cinquantaine dans 12 départements en France afin de mener une recherche sur les écrans et les risques des écrans.

Plusieurs critères pour mener la recherche autour des écrans :

- Analyse de contenus
- Analyse d'écrits grand public (pour voir comment évolue la préoccupation des gens par rapport aux écrans)
- Analyse des données économiques

Ce qui peut être observé à ce stade, c'est que ces 25 dernières années on a beaucoup parlé du numérique et de la fracture numérique. La préoccupation a été l'usage et l'appropriation, mais on ne s'est jamais excès et le trop plein d'écrans.

Les constats à l'issue des recherches et des échanges avec les pro de l'enfance.

Les tout petits sont maintenant privés de leurs expériences inaugurales. Les propos des professionnels vont tout à fait dans le sens des dires de mes collègues qui ont parlé avant : retard de langage, difficultés d'expression.

L'étape sensori motrice est surtout très touchée par les écrans puisqu'elle ne permet pas avec les écrans de toucher et déplacer les choses par exemple.

Une santé fragilisée : les professionnels pensent que les écrans touchent au sommeil et à l'alimentation. Le rapport à la nourriture change lorsqu'on mange devant un écran.

Le trop plein d'écran se manifeste par un isolement des membres de la famille chez les enfants et adolescents.

Selon les pros, les parents ont affaire à des vents contraires. Par exemple des discours contradictoires émis simultanément.

Ces recherches ont mené à la création de ce concept complexe d'enfants écrans.

Docteur PHAN

L'ensemble du propos traite des 11-20 ans. Plusieurs éléments qui apparaissent importants sont abordés;

Il est soulevé, le fait qu'à cet âge là, ce n'est pas les écrans qui posent pb, c'est ce qu'on y fait. Il y a quatre types d'utilisation des écrans par les adolescents :

- La recherche d'informations, les devoirs. Ajd l'éducation nationale exige que les devoirs soient rendus sur ordinateur, et un certain nombre d'infos sont dispos sur écran.
- Les réseaux sociaux : facebook pour les plus âgés, tiktok pour les plus jeunes. Il y a des avantages et des inconvénients. Avantage : pendant le covid, ça a permis aux ados de garder le lien.
- Vidéos, binge watching, séries
- Activités ludiques

Il y a des inconvénients et des avantages.

Un ado se développe sur 3 points : l'aspect physique (11/12 ans), émotionnel (après) et cognitif (enfin).

Sur l'aspect physique, on observe toutes les pratiques autour de la sédentarité, avec des accidents liés à cette optique : obésité, perte de sommeil, conséquences sur le développement de l'adolescent.

Sur les plans émotionnels, c'est là qu'on va avoir les choses les plus inquiétantes. Sur la question des RS, question du cyber-harcèlement, au moment de l'exposition. Chaque personne a maintenant une vie réelle et une vie numérique.

Le cyber-harcèlement est particulièrement présent quand le jeune donne une opinion, fait son coming out etc.

L'autre aspect sur la sphère émotionnelle, c'est sur la zone de récompense qui se développe durant l'adolescence. Plus cette zone est stimulée, plus ça nous fait plaisir. C'est fait pour choisir ce que nous aimons. A cette période là, il faut faire attention de ne pas passer du plaisir à l'addictologie.

Pour le développement intellectuel : la stimulation externe = mettre devant les écrans ; stimulation interne = lire, réfléchir etc. Plus on fait de la stimulation externe, plus cela rend difficile la stimulation interne.

Les parents les plus exigeants avec les écrans sont ceux de la Silicon Valley.

Pour les adolescents addicts aux jeux, à l'hôpital nous faisons de la thérapie familiale.

Sur la prévention : la réglementation sur les jeux devrait être inévitable. Aujourd'hui il y a des jeux gratuits, donc l'accord parental c'est fini.

Séquence questions et prises de parole :

Intervenant 1 : Directrice d'école à Carrières sous poissy Yvelines

J'ai vécu l'appel par son prénom d'un enfant en maternelle qui ne répond pas.

Dans les écoles élémentaires, nous sommes totalement affolés par la question des écrans depuis une dizaine d'années. Aujourd'hui ce qui nous soucie le plus, ce sont les contenus regardés. Des vidéos pornographiques sont regardées par des enfants en CM1/CM2, avec des échanges à caractère porno entre eux via snapchat

Réponse expert :

Sur la question de l'EN : il y a un travail de formation à faire. Il y a une pression pour toujours plus de numérique, il faut allier les 2.

Intervention 2 : Est-ce que les écrans sont vraiment la source du problème ?

Réponse expert :

Souvent ce qu'on voit, c'est que cela s'accompagne toujours d'une personnalité fragile. Ce n'est pas très moral, car les plus fragiles sont victimes pour que les autres puissent jouer tranquillement.

Intervenant 3 : On parle de l'éducation nationale, mais c'est 10% de son temps. 90% c'est en dehors de l'école. Ne pensez-vous pas qu'il faut voir les temps en dehors de l'école ?

Réponse expert :

En effet, toutefois c'est 10% qui sont nécessaires et importants. Il y a beaucoup de travail sur les thérapies familiales à ce sujet.

Intervenant 4 : Savons nous si dans le cas où les écrans sont utilisés très jeune il arrive alors un moment où les difficultés sont irréversibles ?

Réponse expert :

Il n'y a pas encore le recul nécessaire pour le savoir.

Intervenant 5 : Un certain nombre d'entreprises essaient de réguler le droit à la déconnexion et le temps de travail. Dans l'éducation nat il n'y a rien qui traite de ce droit à la déconnexion. Qu'en pensez vous ?

Réponse expert :

Il y a un travail à faire la dessus en effet, notamment depuis que les enfants sont tenus par une présence scolaire sur les écrans, notamment post confinement.

Intervenant 6 : Comment lutter contre l'exposition des ados à la pornographie ?

Réponse expert :

Effectivement, on conseille aux parents de s'abstenir de regarder pour protéger son adolescent, et de le protéger au maximum. Par ailleurs, il y a l'adolescent qui va chercher et celui à qui on l'impose. Cela va être le plus dommageable pour celui à qui on l'impose.

Comment lutter ? Contrôle parental, régulation par les parents.

Parfois certains jeux sont détournés avec des images très suggestives dans des jeux vidéos. Il ne faut pas non plus tomber dans un hypercontrôle. En effet, un transfert d'angoisse sera contre productif et altérera le lien. Vigilance oui mais pas hyper vigilance.

Proposition : Ajouter l'éducation média dans le programme dès le primaire.

Phase 2 : Temps d'échanges

Phase 2, 9e bureau

Une élue intervient pour mettre en avant le sujet des adolescents. Ce n'est pas évident de les sensibiliser à cette question. Les parents ont peu d'autorité sur leurs enfants sur cette question. Le plus inquiétant c'est les jeux vidéos et les contenus pornographiques que l'on peut trouver notamment sur les réseaux sociaux.

Il faut faire de la prévention dès la petite enfance pour s'assurer une sensibilisation sur le sujet. La problématique n'est pas les écrans mais surtout le contenu.

Lien entre les écrans, les addictions et les dérives notamment le cyberharcèlement.
Le sujet c'est de savoir à partir de quel moment il faut diaboliser.

Un élu à la jeunesse intervient pour parler de la présence des télévisions dans les chambres des enfants en primaire. Le sujet c'est l'accompagnement à la parentalité sur cette question. Il faudrait des personnes compétentes qui puissent intervenir et aider les parents sur le sujet.

Une personne intervient pour souligner un élément qui le dérange. Le constat est unanime, mais le sujet c'est de voir avec les collectivités pour aider les parents à faire de l'extra scolaire. L'objectif selon elle est de trouver des occupations extérieures qui favorisent le divertissement sans passer par les écrans.

Il faudrait faire attention à ne pas demander davantage aux profs car les missions ne sont parfois pas toutes remplies, faute de temps etc. Il faut faire des revendications sur le cadre numérique à l'école, mais demander un accompagnement aux enseignants qui sont déjà débordés. La difficulté étant que les enseignants sont déjà débordés, et pas forcément toujours suivis avec la formation nécessaire pour traiter de "nouveaux sujets".

Une autre personne intervient pour proposer trois domaines sur lesquels il faudrait avoir une action :

- Les enfants accros aux écrans, deviendront parents qui seront du coup toujours aux écrans. Donc il faut vraiment se soucier également des parents accros aux écrans.
- L'éducation à la parentalité. Pendant longtemps, l'éducation à la parentalité n'existait pas c'était au fil de l'eau. Aujourd'hui on se rend compte qu'il faut absolument éduquer à la parentalité et notamment la parentalité sur le sujet des écrans.
- Il faudrait un travail avec le CSA pour interdire ou limiter par exemple, la diffusion d'émission pour enfants le matin etc..

Un travail social intervient, pour savoir si aux termes de ces temps de travail on pourrait pas avoir des clés de lecture et de méthodologie pour accompagner les parents qui sont perdus ?

Une collégienne intervient sur les dérives des réseaux sociaux notamment avec la création des groupes sur les réseaux et de la pression sociale qui est mise , qui a des graves conséquences avec le suicide d'une collégienne.

Un professionnel de l'éducation nationale prend la parole pour dire qu'il faudrait donner une place à l'école en tant que lieu et structure accueillante pour traiter de cette question.

Chargée de mission à la Courneuve. Concernant les adolescents, on ne met pas assez en avant la dimension sociale des écrans. Pour se sentir accepté, certains pensent qu'il faut appartenir à un groupe, faire partie d'interactions etc.. Il faut mettre en avant l'aspect sociologique des écrans : pour avoir un sentiment d'appartenance à un groupe, on va plus loin que ce qu'on aurait fait à la base.

Le prix des jeux vidéo est bien plus cher qu'un film, ce qui témoigne de l'intérêt et de l'assurance de la rentabilité. Question de la transmission des savoirs faire entre les parents accros aux écrans.

Intervention d'une directrice d'école pour dire qu'il faudrait que les collégiens et lycéens eux-mêmes puissent intervenir directement auprès de leur pair.

Intervention d'une femme qui souhaiterait que soit ciblé le bassin de travail, quel maillage ?
Quelle collectivité ?

Questions globales à l'issue du débat :

Jusqu'où faut-il interdire ou non ? Est ce qu'on interdit ou pas ?

Pouvons-nous éduquer ou non à cette question ?

Ne devons-nous pas accompagner davantage les parents ?

Ne faut-il pas trouver des activités extrascolaires pour éviter les moments devant les écrans ?

Quelle place et quel rôle donne-t-on donné à l'école ?

Conclusion

Rodrigo conclut en proposant de continuer d'envoyer des documents.

L'idée est de reprendre les questions abordées aujourd'hui pour pouvoir apporter

Rodrigo transmet le calendrier :

- 10 juin : thématique des fabricants (logiciels de jeux, influenceurs, fabricants d'écran...)
- 1 er juillet thématique des usagers (représentants de parents, de jeunes, d'association de consommateurs...)
- 9 septembre thématique du cadre juridique : juristes et institutionnel
- 30 septembre : la synthèse et elle se fera sans intervenant

Phase 2, 7e bureau

Une personne intervient pour exprimer son inquiétude quant à la question du contrôle parental. Il faudrait une standardisation du contrôle parental sur les différents navigateurs et systèmes d'exploitation avec une standardisation de l'interface, et une obligation des acteurs du numérique à utiliser le même système de contrôle parental pour que ce soit plus simple.

Par exemple, une obligation de paiement à 0 euros par carte bleue permettrait au moins de savoir si la personne a une CB et donc de mieux cibler son âge.

Le souci est que les gens qui vont sur ces sites n'ont pas envie de donner leur nom, l'anonymat est de rigueur.

Pour les jeux en ligne et la pornographie, c'est déjà le cas en Grande-Bretagne, ce serait intéressant de savoir les retours, si cela fonctionne.

Idée de mesure pour limiter l'accès des mineurs aux écrans : comme le permis de conduire, est-ce qu'il ne faudrait pas aussi un permis de portable.

En parlant des modèles, et même s'il faut prendre en compte les aspects démocratiques, il faut regarder le modèle chinois. Cela vaut le coup de se questionner, en Chine il y a des réglementations qui tiennent sur les RS et les jeux en ligne mais jusqu'à 14 ans, les RS c'est quelques heures par jour. On peut très bien imaginer qu'au bout de 4 heures sur les tel d'enfants, on ne puisse plus se connecter aux RS.

Il faut aussi mentionner les conflits d'intérêt, le lobbying des GAFAM auprès des instances politiques, notamment la commission européenne et assemblée nationale.

Il est mis en avant la question du sérieux du contrôle parental, qui est très facilement contournable par les ados même s'ils ne sont pas particulièrement portés sur l'informatique.

La question des influenceurs et du poids de ces derniers et de leurs mots chez les enfants (thèses complotistes). Leur parole remplace parfois celle des parents ou des enseignants.

Comme tout professionnel, on devrait pouvoir les noter sur internet avec une régulation par ce biais.

L'accès au smartphone, plutôt qu'à un portable classique pour un mineur, les opérateurs pourraient y ajouter des warnings, de l'information pour les téléphones de mineurs

Question de la formation au sein de l'EN pour que les enseignants ne demandent pas des devoirs nécessitant trop de liberté sur internet (ce qui ne serait pas compatible avec les contrôles parentaux mis en place).

Rapport Forum Citoyen sur les écrans
– Assemblée Nationale –
Samedi 10 juin 2023

1. Introduction

Monsieur Rodrigo Arenas a introduit la troisième session du Forum citoyen sur les écrans en précisant que cette séance était dédiée aux logiciels et les fabricants. Monsieur Rodrigo Arenas rappelle que l'objectif de ces rencontres est d'éclairer les députés dans le travail parlementaire ainsi qu'aboutir à des solutions afin d'aider les enfants dans leur relation avec les écrans et les réseaux sociaux. Faisant suite à cette brève présentation, Madame Soumaya Bourouaha a remercié les intervenants du jour.

La séance s'est organisée en deux temps : un premier temps est dédié à la présentation par les experts de leur travail et de leur expérience sur cette question des conséquences des écrans sur les enfants, suivi d'un second temps alloué à une discussion en groupe afin d'évoquer les principaux points marquants du discours des experts, et commencer à esquisser quelques idées de recommandations, fondées sur une logique de consensus.

2. Prise de parole des experts

Charlotte Radvanyi et Arnaud Vergnes, directeurs des affaires publiques de Google, ont présenté le travail effectué par Google en matière de sécurité des enfants en ligne, sujet prioritaire de l'entreprise.

Google a créé une « boîte technologique », c'est-à-dire une série d'instruments, d'outils utiles aux parents afin de sécuriser le mieux possible l'accès à Internet aux enfants. En 2015, l'entreprise lance *Youtube Kids*, une version filtrée de la chaîne créée spécifiquement pour les enfants. Ce site web filtre automatiquement les contenus pour savoir si ces derniers sont aptes ou non pour les enfants. Les parents qui ont le contrôle du profil de leur enfant, peuvent choisir les chaînes et les contenus ainsi que la durée d'usage du site.

Ce contrôle parental peut se faire à travers l'application *Family Link*. Ainsi, les parents ne contrôlent pas seulement le contenu que les enfants peuvent regarder, mais aussi les différentes applications que ces derniers souhaitent télécharger. En effet, dès qu'un enfant clique pour télécharger une appli, une notification sera envoyée au parent qui devra autoriser le téléchargement.

Ces outils de contrôle sont complétés par un règlement qui existe depuis toujours et qui vise notamment à protéger les enfants ainsi que par un rapport de transparence qui contient tous les chiffres de Youtube. Parmi les articles du règlement, la pornographie est exclue de tout site web ainsi que sur Google Play et ne peut pas faire de la publicité, ni se financer. Les directeurs ont également indiqué qu'en 2023, 40 000 vidéos ont été retirées du site. De plus, sur *Youtube Kids*, il n'y a aucune publicité rémunérée. Afin de détecter les vidéos qui ne sont pas pertinentes pour les enfants, Google a développé une technique de détection d'image. Une fois que la vidéo est détectée, elle est retirée et signalée aux autorités. Souvent, cette technique est accompagnée par lesdits « **signaleurs de confiance** », c'est-à-dire des

associations qui travaillent avec Google et qui signalent les contenus non pertinents pour les enfants. Concernant les vidéos violents, Google applique également des « warnings ».

Ces signaleurs de confiance, comme l'association Open, travaillent avec Google pour sensibiliser les enfants et notamment les parents sur les risques des applications et des sites web pour chaque tranche d'âge. Ils mènent ainsi plusieurs projets au sein des écoles pour sensibiliser les élèves et leur faire développer un esprit critique. Par exemple, pour les enfants de l'école primaire de 7 à 10 ans, ils ont lancé le projet ***Super Héros du net*** et pour les lycéens ***Génération numérique***. Ces associations forment également les parents qui souvent ne connaissent pas les risques d'Internet : un parent sur deux en effet se dit peu ou pas du tout informé. Les associations ont à cœur de sensibiliser sur le territoire en tenant des discussions également dans des endroits publics comme les parkings. Lors de la pandémie, pour informer le plus possible, un guide du numérique en famille était distribué avec certains quotidiens. En outre, Google a signé deux protocoles d'engagements relatifs à l'utilisation raisonnée et raisonnable des écrans chez les mineurs.

Charline Robbe, directrice du produit chez Bedrock Streaming, filiale des groupes M6 et RTL, a indiqué les trois axes que l'entreprise suit afin de sécuriser l'accès des enfants à la plateforme de streaming. Le premier axe est de trouver des solutions afin de sécuriser le mieux possible l'accès du catalogue streaming, car l'entreprise ne peut pas censurer. Charline Robbe précise qu'une des solutions est notamment avoir une plateforme unique qui suit la réglementation CSA qui catégorise les contenus selon leur pertinence. Par exemple, les contenus de la catégorie 4 ne sont pas accessibles pendant la journée. Le deuxième axe est la création de profils pour les enfants qui sont sécurisés et avec des contenus pertinents pour les enfants. La directrice affirme également que les enfants n'auront pas d'accès à d'autres contenus même s'ils cherchent des titres de films ou de séries dans la bande de recherche. Pourtant, les enfants sont très intelligents et souvent comprennent comment accéder aux autres profils, pour cela, la directrice réfléchit à d'autres options de sécurisation, telles qu'un double code, un code visuel, la reconnaissance tactile du parent...etc., la reconnaissance faciale, qui toutefois soulèverait des problèmes sur le plan des données personnelles, ou encore la création d'une application dédiée aux enfants. De plus, Charline Robbe évoque la possibilité d'installer l'application avec le contrôle parental sur plusieurs écrans afin de mieux contrôler les applis des enfants (***device management centre***). Le troisième axe en revanche porte sur une sécurisation en amont. En effet, Bedrock Streaming n'est pas éditeur des contenus, donc l'entreprise essaie d'avoir le moins d'erreurs possibles concernant la catégorisation de ces derniers. Pour cela, l'entreprise s'appuie sur l'intelligence artificielle afin d'analyser les données de chaque contenu.

Valérie Barthez, directrice de l'association Editeurs d'Education, qui fait partie de la Fédération des éditeurs scolaires français, explique que pour son association les écrans n'ont pas d'intérêts ludiques, mais éducatifs soit à l'école, soit à la maison. L'intérêt porté vers les écrans est notamment tourné vers l'utilité et pour avoir accès à un contenu de qualité. Elle précise d'ailleurs qu'un éditeur scolaire se posera la question « quelle est la valeur ajoutée du programme scolaire national pour les élèves ? » Ainsi l'écran est un véhicule de contenu, donc les éditeurs vont raisonner aux niveaux scolaire et éducatif. Elle continue en soulignant

que le numérique à l'école peut être utile, en effet les manuels numériques intègrent souvent du contenu supplémentaire. Néanmoins, selon elle, le numérique ne devrait pas être utilisé par les élèves des écoles primaires, car il est fondamental d'apprendre à lire sur le format papier (ce concept a également été abordé lors de la première séance du forum). Le numérique devrait être utilisé à partir du collège à travers les disciplines liées à l'informatique. Le but serait ainsi l'apprentissage du numérique. En revanche, au lycée le numérique peut avoir une véritable utilité via les matières scientifiques et également en tant qu'appui à l'enseignant afin de mieux aider les élèves. Les éditeurs s'appuient aussi sur la recherche, dont les pays du Nord sont très avancés. Leurs études montrent notamment que les élèves des écoles primaires qui utilisent les écrans ont baissé de niveau : pour cela les gouvernements ont interdit tout écran jusqu'au collège. Les scientifiques soulignent l'importance d'apprendre à lire et écrire sur les formats papier. Le numérique aujourd'hui a obtenu beaucoup de place à l'école et dans l'éducation en générale, mais sur l'aspect pédagogique il faut se demander s'il y a un plus valu.

Valérie Barthez précise aussi qu'après que certaines régions françaises, comme le Grand Est, ont choisi de ne plus utiliser le format papier pour les manuels scolaires, plusieurs enseignants se rendent compte de la baisse de niveau des élèves. Ainsi, elle recommande de toujours penser à l'apport pédagogique.

3. Questions / réponses entre les citoyens et les experts

Les deux premières questions ont été adressées aux directeurs des affaires publiques de Google. Les citoyens ont notamment demandé comment Google est rémunéré par le biais de *Youtube Kids* s'il n'y a pas de publicité rémunérée et s'il y a une concertation avec d'autres associations sur la gestion des profils des enfants ainsi que le temps. Ils demandent également les raisons qui ont amenées Google à mettre en place le règlement. Enfin, à propos du contrôle parental, les citoyens ont suggéré plus de communication.

Les représentants de Google ont précisé encore une fois que sur *Youtube Kids* il n'y a aucune publicité rémunérée et pas cliquable. Concernant le temps d'utilisation, ils privilégient une approche granulaire, ainsi les tranches horaires peuvent être changées par les parents. A propos de la communication, les directeurs ont expliqué qu'ils font déjà de la publicité notamment sur le contrôle parental également en format papier. En effet, en avril ils ont distribué un million de flyers pour sensibiliser sur ce sujet. Enfin, les représentants soulignent que la loi contraint les applis, le règlement est obligatoire. De même, ils indiquent que le contrôle des applis est général, il n'existe pas un contrôle personnalisé pour chaque application.

Une autre question portait sur la santé publique notamment sur les problématiques d'apprentissage à l'école primaire. Le citoyen souligne également la difficulté à distinguer la sphère ludique de celle pédagogique.

Madame Barthez explique que les éditeurs se concentrent sur l'aspect pédagogique du numérique, ils ne publient pas des produits ludiques, même s'il peut y avoir un jeu comme exercice. Pour essayer de distinguer ces deux sphères, elle recommande de se demander

quelle est la valeur ajoutée que le contenu numérique apporte et conseille le livre *La fabrique du crétin digital* de Michel Desmurget.

Une autre citoyenne indique que même si à l'école l'écran est utilisé de manière éducative, les enfants y doivent passer trop de temps pour leurs devoirs. Ainsi la citoyenne se questionne sur la possibilité / le risque de cours animés par l'écran et notamment sur les conséquences. Elle suggère donc des contenus audios, plutôt que visuels.

Madame Barthez précise que le numérique pourrait être exclu jusqu'au lycée et que les enseignants ne seront jamais remplacés par le numérique. Concernant le temps passé devant les écrans, elle explique également qu'il y a un enjeu de formation des enseignants, en effet certaines disciplines ne requièrent pas l'utilisation d'un écran. De plus, elle affirme que pendant le confinement, les éditeurs ont remarqué un boom des ressources parascolaires sous format papier.

Madame Charline Robbe ajoute qu'il faudrait voir les écrans de la même manière et ensuite réfléchir à leur usage. En effet, un écran peut être tout à fait utilisé pour des contenus audios.

D'autres questions portaient sur la sécurisation du contenu et sur la possible amélioration des règlements en vigueur, comme le CSA. Ainsi, un des citoyens s'est questionné sur la possibilité d'appliquer des modérateurs notamment sur les jeux vidéo violents.

Madame Robbe souligne l'existence d'enjeux notamment sur le contrôle, car si un enfant accède à une application via un portable, ensuite il pourra aller partout. Pourtant une exagération de contrôle pourrait amener à un risque de limitation trop poussée. Concernant les jeux vidéo violents, les représentants de Google évoquent de nouveau que par le biais du contrôle parental, les parents seront notifiés dès qu'un enfant essaie de télécharger un jeu ou une application, ainsi les parents sont toujours à connaissance des téléchargements. Ils soulignent encore une fois leur engagement en matière de sensibilisation à travers des campagnes en format papier et en présentiel avec des associations comme Open et leur volonté d'améliorer le contrôle parental.

Le dialogue se tourne ainsi vers les problèmes de catégorisation des contenus. Un citoyen demande en effet s'il est possible d'être plus précis dans cette démarche et il suggère de catégoriser les contenus passifs et actifs. Charline Robbe affirme que la proposition est intéressante, car cela pourrait développer plus de contenus actifs.

Un autre citoyen demande ensuite les avis des experts sur l'usage des écrans et des plateformes numériques dans la tranche d'âge 0-3 ans. Les représentants de Google répondent qu'à priori l'entreprise ne produit pas de contenu pour cet âge. Puis, ils tournent la conversation sur les contenus violents et précisent qu'ils essaient de minimiser le plus possible l'apparition de ce type de contenu en suivant les publications sur la protection des enfants des associations. En outre, concernant le traitement des contenus violents, Google suit trois piliers. Le premier concerne les temps de détection et suppression : plus de deux tiers de contenu violent sont retirés avant qu'il atteigne dix vues. En matière législative, les vidéos terroristes doivent être retirées dans une journée en France, dans une heure pour l'Union européenne. Le deuxième pilier concerne la sensibilisation et la formation du public, notamment des parents : pour la fin de l'année l'application du contrôle parental sera

obligatoire sur tous les smartphones. Le troisième pilier concerne en revanche la responsabilisation de ceux qui produisent et publient ce type de contenu.

Les citoyens ont également posé des questions en matière de fragmentation, de rupture numérique (spécialement en Seine Saint-Denis) qui a été accentuée pendant le confinement. Ainsi, certains d'entre eux se demandent si cette fragmentation due aux formats papier et numérique a des conséquences également au niveau d'accompagnement. De plus, certains parents mettent en évidence leur découverte du contrôle parental et de *Family Link* lors de cette séance et se questionnent sur comment Google pourrait les former. Ils suggèrent la création de tutoriels sur l'utilisation de ce dispositif.

Les intervenants affirment la nécessité de former les parents ainsi que les éditeurs, ainsi ils réfléchissent sur la création de vidéos explicatives qui peuvent apparaître lors du téléchargement de l'application *Family Link*. Concernant la rupture numérique, Madame Barthez indique que le confinement a mis en lumière cet enjeu et maintenant ils pourront réfléchir à des stratégies pour y faire face.

La dernière série de questions a porté sur le risque de cyberharcèlement et de sécurisation des contenus. En effet, un citoyen a demandé si les éditeurs qui fournissent les écoles donnent également des informations sur le risque de harcèlement. Madame Barthez a pourtant mis en avance que l'utilisation des manuels numériques se fait sous le contrôle des enseignants : ces derniers devraient transmettre ce type d'information. Sur ce sujet, une directrice d'école souligne toutefois que même si les écoles souhaitent former et sensibiliser les élèves et les parents, elles n'ont pas les moyens financiers, car les associations sont trop chères.

Rodrigo Arenas suggère ensuite l'application de pop-ups lorsqu'une personne ouvre une appli. De plus, il indique qu'il est difficile de limiter le temps d'usage du portable de ses enfants, notamment parce que les enseignants ne communiquent qu'à travers les applis. Les intervenants déclarent que l'idée d'installation de pop-ups est tout à fait envisageable et concernant la sécurisation du contenu, Madame Robbe affirme que les parents pourraient bloquer leur device pour avoir plus de sécurisation. Cependant, les représentants de Google ne sont pas d'accord car les applications sont déjà sécurisées. Par ailleurs, un citoyen suggère l'installation d'un détecteur d'empreinte sur les portables, ainsi si l'enfant touche le détecteur, il va basculer tout de suite vers une appli et des contenus pertinents à son âge. Il suggère également une campagne de sensibilisation nationale via les numéros de téléphones : les citoyens pourraient ainsi recevoir des notifications générales sur les risques et les problèmes de sécurisation. Un informaticien a également mis en évidence la nécessité de mieux alerter sur le système PEGI, c'est-à-dire un système par lequel les jeux et les applications sont classés par âge pour fournir des conseils aux parents quant à savoir s'ils sont appropriés pour leurs enfants. La dernière question a ensuite porté sur les limites du contrôle parental.

Les représentants de Google ont terminé en soulignant leur effort de rejoindre plus de personnes possibles en mettant en place également des campagnes de sensibilisation numériques ou à travers le financement de campagnes, comme celle menée par l'éducation nationale sur le harcèlement. Enfin, les directeurs des affaires publiques indiquent que sur Youtube, il existe également un détecteur pour voir si les enfants essaient d'aller sur la plateforme pour les adultes.

4. Échanges et discussions entre les citoyens

Temps d'échange entre les citoyens du 7^{ème} bureau

Lors de cet échange les citoyens ont pu faire plusieurs remarques. La première porte sur les jeux vidéo violents, le ressentiment est que la sécurisation de l'accès à ce type de jeux pourrait être améliorée, notamment en amont lors de la catégorisation : il faudrait analyser et catégoriser les contenus aussi sur la base de ce que pourrait être violent selon les tranches d'âge des enfants. Pourtant, sur les jeux vidéo violents il y a déjà des avertissements (logos) : est-ce qu'il faudrait penser à la création de publicités ciblées ?

La deuxième remarque qui a été partagée est que les représentants de Google ont agi comme un lobby en mettant en évidence leurs actions, mais cela a empêché d'élever le dialogue. De plus, le pouvoir de Google sur ce sujet paraît laisser de côté les citoyens. Ainsi, ils proposent de créer un financement pour les associations, comme fait Google, afin de renforcer la voix des citoyens. Lors de cet échange, un citoyen a mis en lumière que Google pourrait également utiliser son pouvoir afin de créer un volet RSE qui traite de la sécurité des enfants, comme l'addiction à Internet et aux écrans afin de responsabiliser les entreprises et pour enfin aboutir à une loi contraignante avec des sanctions si l'entreprise n'évolue pas. Cependant, les citoyens ont affirmé que *Family Link* est une initiative positive, mais qu'il faudrait le mieux promouvoir. En matière de sécurisation, un citoyen a également mis en avance la possibilité d'interdire l'accès à certains sites web à travers le même système appliqué aux personnes qui travaillent en région ou à l'Assemblée nationale.

Concernant la sensibilisation, certains citoyens ont proposé de faire commencer la sensibilisation et la formation dès la grossesse, ainsi les futurs parents ne se trouveraient pas démunis. A ce sujet, les citoyens se sont également demandés pourquoi les parents mettent leurs enfants devant les écrans et ont réfléchi sur la possibilité de créer des campagnes publicitaires qui proposent et promeuvent des activités à faire avec les enfants. D'autres ont réfléchi à un possible partenariat également au niveau écologique.

A propos de la numérisation des écoles, il a été précisé que lors de cette démarche il y eu plusieurs dialogues entre les collectivités et l'éducation nationale, mais parfois les régions imposent leur volonté sans dialogue.

Temps d'échange entre les citoyens du 9^{ème} bureau

Lors des échanges au sein du 9^{ème} bureau, plusieurs sujets ont été abordés. Le premier sujet à retenir est que l'addiction aux écrans est un problème de santé publique. En effet, cela a des conséquences sur l'apprentissage ; certains enfants qui sont accueillis en crèche ont déjà des retards liés à l'usage des écrans. Ainsi, il est nécessaire d'effectuer un réapprentissage de l'usage des paroles et des capacités graphiques. Par ailleurs, les citoyens sont favorables à cantonner le numérique au niveau scolaire et favoriser l'usage du format papier.

Le deuxième sujet abordé est le contrôle parental qui est lié à une problématique d'outils et d'éducation des personnes. En effet, les écrans sont souvent utilisés dans des moments non

adaptés et sans accompagnement : dans le numérique chacun se modère tout seul et il est difficile de retirer la facilité d'accès aux écrans. Les citoyens affirment donc la nécessité de réapprendre les limites d'âge des contenus avec une accessibilité à revoir par rapport aux profils des usagers : une solution pourrait être notamment la reconnaissance de l'empreinte digitale pour reconnaître l'enfant et adapter le contenu. Pourtant, il faut trouver des moyens de sensibilisation sans culpabiliser les parents : les citoyens proposent la mise en place de cours de parentalité dans les PMI notamment.

Un autre sujet central est la question de l'identité numérique et du recueil des données. Les citoyens indiquent qu'il n'y pas d'anonymat sur les plateformes, mais cette prérogative devrait être apanage exclusive de l'Etat. De plus, les enfants sont constamment sous l'œil des éditeurs et des modérateurs de contenus. Ils sont ainsi enfermés dans un algorithme contraire à leur ouverture. L'ultrapersonnalisation en effet sert les éditeurs, ainsi ils devraient tous s'adapter à une réglementation à l'échelle européenne. Les citoyens proposent d'ailleurs la création d'une carte d'identité numérique et un brevet d'éducation numérique.

Enfin, les citoyens se sont concentrés sur les acteurs qui devraient sensibiliser les parents ainsi que les accompagner. Ils évoquent que la parentalité doit se faire de cœur avec l'Education nationale et les parents et il faudrait former les formateurs de l'Education nationale pour un effet démultiplicatif. Les citoyens mettent en lumière la responsabilité de l'Etat de contrôler les éditeurs et de mettre une obligation de sensibilisation (comme pour la politique du tabac) afin de créer une prise de conscience générale.

Rapport Forum Citoyen sur les écrans
– Assemblée Nationale –
Samedi 1er juillet 2023

1. Introduction

Madame la députée Cécile Rilhac a introduit cette troisième séance en annonçant le thème du jour, portant sur les cyberviolences. Cette thématique n'était pas prévue dans le programme initial pensé par les députés, mais a été intégrée à la suite des demandes des citoyens, conformément au sens du projet de démocratie participative.

Les cyberviolences sont liées à de nombreux autres enjeux, notamment le harcèlement, l'usage des réseaux sociaux, l'exposition des enfants à des contenus violents, la pornographie, l'éducation aux écrans, etc.

2. Prises de paroles des experts

Madame Lucie Pitiot, proviseure de la Cité scolaire François Villon dans le 14^e arrondissement de Paris et spécialiste du harcèlement scolaire, a introduit son propos en décrivant un exemple de harcèlement scolaire qui a eu lieu dans son établissement récemment. Un élève était harcelé en raison de son orientation sexuelle, et cette situation ne se limitait pas au milieu scolaire car les insultes continuaient en dehors de l'école, sur les réseaux sociaux. Lucie Pitiot a ensuite parlé de sa propre expérience du harcèlement, dans les années 90, en soulignant que l'une des principales différences entre ces deux époques était la continuité du harcèlement en dehors du milieu scolaire, par les réseaux sociaux, dont souffrent actuellement les enfants victimes. Dans l'exemple précis de ce harcèlement homophobe, les élèves de cette classe discutaient sur un groupe WhatsApp alors qu'ils étaient âgés de 13 ans seulement, tandis que l'âge légal est de 16 ans. De nombreuses insultes ont été lancées sur ce groupe, puis l'élève harceleur a récupéré le numéro de la mère de la victime, en le menaçant de transmettre ce numéro sur une plateforme de rencontre gay. À la découverte de cette situation de harcèlement, l'élève harceleur est passé en conseil de discipline et a été exclu.

Deux étapes principales ont marqué l'histoire de la gestion du harcèlement en France selon Lucie Pitiot. Il y a encore une dizaine d'années, demeurait un déni autour de l'existence du harcèlement scolaire, qui était peu considéré par les chefs d'établissements, et on pensait qu'on ne mourrait pas de quelques moqueries enfantines à l'école. Cependant, l'histoire de Marion a changé la perception de la société sur ce sujet en 2013. Ce drame a permis de démontrer que le harcèlement scolaire existe, qu'il peut conduire à la mort d'enfants, et que cet enjeu ne peut être ignoré. À la suite de cette évolution, des réflexions ont émergé sur la nécessité ou non de renforcer le droit sur cette question du harcèlement scolaire. Depuis, l'arsenal législatif n'a cessé d'augmenter, notamment avec la loi du 26 juillet 2019, inscrivant le droit à une scolarité sans harcèlement, et d'autres textes sont en cours d'élaboration, afin de renforcer la dimension juridique de cet enjeu.

La France s'est également penchée sur la méthode pHARe, de préoccupation partagée, afin de régler à l'échelle de l'école les situations de harcèlement. Cette méthode est fondée sur le fait que les élèves intimidateurs n'ont pas forcément pleine conscience de leurs actions, et souffrent d'un manque d'empathie. L'idée est donc, non pas de stigmatiser les intimidateurs, mais de rendre les élèves acteur de l'empathie, afin qu'ils prennent conscience des dommages que peuvent créer leurs actions, et afin de les encourager à mettre en place eux-mêmes des solutions pour que la situation d'harcèlement prenne fin. Cette solution insiste sur la valorisation de l'élève en développant sa propre estime de lui-même, ainsi que sa capacité d'empathie, tout en permettant à la victime que le harcèlement cesse. Ce programme pHARe a été déployé au sein des écoles primaires et des collèges, et devrait être étendu au lycée.

Enfin, Lucie Pitiot a insisté sur le fait que le cyber harcèlement reposait exactement sur les mêmes mécanismes, et que ce phénomène en pleine augmentation a lieu de plus en plus tôt, avec des élèves harcelés au collège, mais également au primaire.

Les cyber violences sont similaires à celles qui ont lieu hors des écrans, mais possèdent toutefois des outils nouveaux, notamment les photos. Le problème ne prend pas sa source dans l'existence d'appareil photo sur les smartphones, mais bien de l'usage qui en est fait. Ainsi, les écrans ne représentent, pour nos enfants, pas un problème en soit, mais l'utilisation qui en est faite peut, elle, être à l'origine de nombreuses problématiques, notamment les cyber violences. Néanmoins, il est essentiel de rappeler qu'un enfant faisait preuve d'empathie et qui n'est pas intimidateur à l'école, n'a aucune raison de le devenir en ligne et sur les réseaux sociaux. Il apparaît donc essentiel de lutter contre le harcèlement de manière générale, car les mécanismes à l'école et en dehors, sur les écrans, sont les mêmes.

Madame Laurence Pécaut-Rivolier, membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ARCOM), a débuté son intervention en rappelant que l'une des missions de l'ARCOM était la protection des mineurs, que ce soit sur les médias traditionnels, ou la dimension du numérique. Bien qu'il soit difficile de mettre en place une régulation en la matière, les choses avancent, et notamment grâce à l'Union Européenne. L'ARCOM s'est quant à elle centrée sur 2 missions. La première consiste à définir des personnalités qualifiées pour retirer les contenus pédopornographiques et terroristes des plateformes numériques et sites internet. Ces contenus sont immédiatement retirés par une personnalité qualifiée dès leur publication en ligne, dans un temps record. On compte actuellement 150 000 contenus de ce type retiré des plateformes.

La seconde mission renvoie à la protection des publics, et notamment la mise en œuvre de la loi de 2020 relative à l'exposition des mineurs à la pornographie. Bien qu'une loi de 1992 interdise aux sites pornographiques que des mineurs aient accès à leur contenu, cette réglementation n'est pas appliquée dans les faits, car il suffit que l'utilisateur affirme par un simple clic qu'il est majeur. C'est pourquoi la loi de 2020 est plus rigoureuse, et a confié à l'ARCOM la mission de vérifier si un vrai filtre existe sur les plateformes de porno.

La première difficulté à laquelle ils ont été confronté est la bataille de l'opinion publique sur le plan moral, car le porno ne peut être interdit, sans quoi on dépasse le cadre de la liberté d'expression. C'est pourquoi l'ARCOM a dans un premier temps réalisé une étude grâce à médiamétrie, afin d'avoir des données concrètes sur la fréquentation des sites porno par les mineurs. Cette étude a mis en évidence le fait qu'il s'agit d'un phénomène de masse : en moyenne, 30% des mineurs vont au moins une fois par mois sur les sites porno, tandis que ce chiffre est de 37% chez les adultes. De plus, les garçons commencent à aller sur ces plateformes de porno à partir de 10 ans. À cet âge, 21% des garçons vont au moins une fois

par mois sur ces sites, tandis que ce chiffre monte à 51% chez les 10/12 ans. Enfin, la moyenne de consommation est de 50 minutes à 1h par mois pour les mineurs de 10 à 13 ans. Ces chiffres sont en augmentation chaque année en raison de l'usage du smartphone par les mineurs, qui est un appareil tenu en dehors du regard parental.

Il apparaît essentiel de rappeler le fait que les contenus des sites pornographiques sont particulièrement violents, car ces sites ont besoin d'attirer un maximum de visionneurs. Nos enfants, à partir de 10 ans, entrent donc dans la sexualité à travers ces images violentes et présentant une image de la femme particulièrement dégradante.

C'est pourquoi l'ARCOM s'est attaquée aux 5 plus gros sites présentant la fréquentation la plus importante, en leur demandant d'établir un système de filtrage. Les plateformes ont souligné l'impossibilité d'établir cela en raison de la collecte de données personnelles que cela induirait. En revanche, la prise de la carte bleue permettrait de mettre en œuvre ce filtrage, mais les sites craignent une baisse de fréquentation.

Ainsi, l'ARCOM a assigné en justice les 5 plus gros sites car ces plateformes ne respectaient pas la réglementation de mise en œuvre d'un système de filtrage pour les mineurs. Une demande au juge de bloquer ces sites a été lancée, la décision de justice devrait être rendue le 7 juillet.

Madame Nora Fraisse, présidente de l'association La main tendue, a décrit son histoire. En 2013, alors maman heureuse de 3 enfants, dont Marion qui avait 13 ans, sa vie bascule le mercredi où sa fille ne va pas au collège car elle était souffrante. À son retour chez elle, Nora retrouve Marion inanimée. Les gendarmes lui soutiennent que sa fille n'a laissé aucune lettre. Une personne de la gendarmerie aura le courage de défier l'institution, en lançant l'alerte, ce qui a permis de sauver des centaines d'enfants. Mais cela a pris 2 ans.

À la découverte de cette lettre, Nora apprend que sa fille Marion a été victime de harcèlement scolaire, à travers des insultes, des menaces, des coups, des mises à l'écart ainsi que des violences psychologiques et verbales. Elle pointe spécifiquement la responsabilité de la classe de 4eme C et des autres élèves du collège, et souhaite simplement que cela s'arrête. Avant la mise en lumière de l'histoire de Marion, le harcèlement scolaire paraissait normal et ne causait pas la mort d'enfants. Mais depuis le 13 février 2013, nous savons que cela n'est pas vrai.

Nora a ensuite insisté sur son ignorance de cette situation : elle n'avait jamais entendu parler du harcèlement, et sa fille ne lui avait pas non plus parlé de ce qu'elle vivait à l'école. Or, la prévention est essentielle pour limiter le harcèlement scolaire et le phénomène des violences, dès le plus jeune âge.

Nora a essayé de porter plainte à la suite de cette découverte, mais a fait face à l'absence de délit, ni d'association pour l'aider. Elle l'a donc créé.

L'écriture de son livre *Marion, 13 ans pour toujours*, a également permis de faire de la sensibilisation. De nombreux enfants l'ont lu et lui ont écrit pour lui raconter leur histoire.

Face à la découverte de l'importance du phénomène du harcèlement scolaire, Nora a créé des outils pédagogiques pour que des programmes tels que la méthode pHARe soit mise en place dans les établissements scolaires.

Par ses actions, Nora œuvre contre les cyberviolences, et travaille à ce que les comportements et interactions négatives des élèves dès le plus jeune âge ne conduisent pas à limiter leur empathie, parce qu'un enfant qui n'agit pas mal dans le réel n'agira pas mal sur les écrans.

Les deux agents de police se sont ensuite exprimés, afin de présenter les interventions qu'ils mènent dans les établissements scolaires afin de faire de la prévention sur les cyberviolences.

Leur mission de correspondant police sécurité-école les amène à travailler auprès des élèves depuis 2013, à la suite de mains-courantes déposées par de nombreux élèves d'une même classe, et décrivant une même situation de harcèlement. Les chefs d'établissement se sont intéressés à leur démarche, et ont ensuite mis en place de nombreuses interventions dans les établissements scolaires. Ces interventions sont adaptées à chaque âge, du permis internet dans les écoles primaires aux thématiques du cyber harcèlement, des cyber violences, et du cyber sexisme pour les collégiens et lycéens. Ces phénomènes de harcèlement et de violence obéissent aux mêmes règles, ont les mêmes ressorts (moqueries, insultes, coups), et se déroulent à l'abri du regard des parents. La notion de « dégradation des conditions de vie à l'école » est essentielle, et est enseignée aux enfants dans le cadre des interventions, tout comme l'aspect intentionnel du harcèlement, car nous pouvons ainsi mettre les enfants face à leur responsabilité, en insistant sur le fait que les enfants eux-mêmes peuvent sauver des vies. Ce programme d'action a déjà permis la sensibilisation de 4300 élèves.

Il est également important de rappeler qu'il existe deux cadres de règles pour ce type de situation de harcèlement : le règlement intérieur de l'établissement, et la loi sur la dimension pénale, mais les élèves ne sont pas forcément punis à deux reprises, dans le cadre de ces deux instances. De même, bien que des lois existent pour le harcèlement et le cyber harcèlement dans le code pénal, les sanctions sont rarement appliquées en conséquence, et se résument la plupart des temps à des mots. Il est primordial d'établir des sanctions marquantes pour ces situations de violence, car des enfants continuent de mourir à cause du harcèlement. Lorsqu'un enfant vient porter plainte au commissariat, cela représente un grand pas pour lui ; il est donc essentiel que la justice suive afin que les enfants puissent avoir confiance en l'instance judiciaire.

Au-delà de ces interventions, il s'agit d'un rapprochement entre les services de l'Éducation nationale, de la police et de la gendarmerie, et de la justice ; ce qui n'existait pas auparavant.

Le brigadier a également insisté sur le fait qu'avec les écrans et les outils numériques, des phénomènes présents dans des grandes villes se retrouvent aujourd'hui dans des zones rurales jusqu'ici peu touchées.

Durcir les lois et en faire de nouvelles peut être positif, mais il apparaît nécessaire de d'abord appliquer celles qui existent.

Les solutions pouvant être mises en place en lien avec les écrans pourraient être de retirer leurs téléphones aux enfants, ou installer un contrôle parental, ou que la somme des amendes payées par les intimidateurs reviennent aux associations.

3. Questions / réponses entre les citoyens et les experts

La première question a porté sur la méthode pHARe au lycée, et a mentionné l'existence des numéros d'aide.

Madame Lucie Pitiot a rappelé qu'en effet, un numéro d'appel d'aide d'urgence existait : le 3018 pour le cyberharcèlement et le 3020 pour le harcèlement classique, qui peuvent être utiles à la fois pour les enfants, et pour les parents qui dénoncent ces situations de harcèlement. Il existe également les fils jeunes, qui sont des numéros auxquels peuvent accéder les élèves.

Par ailleurs, au sein de la cité éducative François Villon, une clinique du numérique a été créée, où les enfants amènent leur téléphone afin que le contrôle parental soit installé.

Enfin, la méthode pHARe marche très bien pour les 8-13 ans, afin de développer leur empathie limitée par l'usage du téléphone. Le dialogue est différent avec les lycéens, en les

encourageant à adopter la posture du diplomate car ils ont intérêt à ce que la situation de harcèlement soit réglée dans la concorde, le calme et l'empathie.

Il apparaît également nécessaire pour Lucie Pitiot d'appliquer les préconisations de l'ARCOM, comme ne pas utiliser son téléphone dans sa chambre, et interdire le wifi après 19h. Cela représente des petites actions, mais qui peuvent permettre de modifier largement les usages.

Madame Laurence Pécaut-Rivolier de l'ARCOM a souligné que les enfants ne possèdent pas le monopole du harcèlement : les adultes peuvent également en souffrir. Deux condamnations en justice à de la prison ferme ont d'ailleurs été prononcées, ce qui démontre que les choses avancent, mais la justice ne peut pas tout.

Elle a également rappelé que, bien que les mécanismes du contrôle parental soient très flexibles, ils demeurent trop peu utilisés en France. Cela permet au parent d'avoir la main à distance sur les sites autorisés avec la possibilité de demander une autorisation exceptionnelle à distance, et moduler les horaires autorisés. Cela représente une contrainte qui peut être difficile à tenir dans la relation parent – enfant, mais qui est essentielle pour les protéger.

Le brigadier a informé les autres parents que lors de l'achat du téléphone, mettre la puce au nom de l'enfant permet une première limitation de l'accès des enfants à certains contenus.

Une question a porté sur le rôle des parents dans l'accompagnement de l'enfant, qui peuvent avoir une double responsabilité dans le fait de ne pas voir la situation de harcèlement, et dans l'encadrement de l'enfant dans son usage du téléphone.

Madame Lucie Pitiot a insisté sur le fait qu'il existe 10 éléments dans le programme pHARE, et notamment un volet famille. Dans la cité éducative François Villon, des actions de prévention sont menées à destination de tous les élèves, et un autre programme est prévu, avec 52 interventions avec les élèves, et familles. Cependant, parmi ces familles, seuls les parents les plus intéressés par ce sujet se mobilisent. L'enjeu réside donc dans le fait de capter les moins engagés dans ces formations. Enfin, Lucie Pitiot a rappelé que le fait de ne pas voir la situation de harcèlement est courant : ni la famille ni le personnel de l'établissement ne l'avaient perçu.

Madame Nora Fraisse a répondu à la question de l'accompagnement parental, en soulignant que le premier contrôle parental, c'est le parent. Le contrôle parental doit être employé, mais il ne doit pas limiter la communication avec l'enfant, afin de ne pas lui imposer un interdit qu'il voudra dépasser.

Une chaire de recherche en Floride a investigué le concept d'e-parentalité, afin de faire baisser le niveau de violence. Cette recherche a démontré que le risque de harcèlement est divisé par 3 lorsque le parent accompagne l'enfant dans ses premiers pas dans le numérique.

Il faut donc se concentrer sur les parents qui maîtrisent le moins ces outils, les 17 millions de français qui font face à l'illélectronisme, car les sachant savent déjà.

Afin d'accompagner les enfants et les parents dans le renforcement du lien de communication grâce au numérique, et dans l'objectif de détecter au plus tôt les situations de harcèlement, Nora Fraisse a créé une application, Kolibri. Cette application doit être téléchargée par le parent et par l'enfant, et ancre l'usage du numérique dans le réel, et dans un dialogue familial. Sur cet outil, on retrouve une météo des émotions, où l'enfant indique chaque jour son émotion, mais aussi 5 adultes de confiance au choix de l'enfant qui permet de diversifier les liens d'aide, une chat box, et l'identification des 6 lieux critiques de harcèlement (les couloirs,

la cantine, le chemin avant l'école et après l'école, la classe, les communs que sont les toilettes et les vestiaires, le cyber). L'ensemble de ces éléments permettent à l'enfant d'avoir confiance en ses proches, et l'encourage à se tourner vers eux, alors qu'il n'aurait pas forcément eu le même lien de confiance avec des numéros comme le 3020 et le 3018.

Un autre moyen de lutter contre le harcèlement peut être les parents ambassadeurs, qui vont aider la communauté à régler ces conflits pour éviter d'aller jusqu'au harcèlement, ou encore que les associations soient davantage aidées par les pouvoirs publics.

Il est également nécessaire de prendre en compte la dimension genrée du harcèlement, qui est davantage physique chez les garçons et verbal chez les filles, sans oublier les violences sexistes et sexuelles.

Un citoyen a ensuite mentionné l'importance de la notion de co-éducation, où les parents doivent travailler aux côtés des établissements scolaires dans la construction des enfants, et ce dès le plus jeune âge.

Madame Lucie Pitiot a mis en avant la notion d'alliance éducative, renvoyant à la même idée. Elle a également insisté sur le fait que tout est lié : le harcèlement revient à être fort en disant le faible, mais le faible est féminin. La construction viriliste qui s'opère dès la crèche agit sur la hiérarchisation des genres, et omet l'apprentissage de certaines notions telles que le consentement. Les violences sont majoritairement perpétrées par des garçons, en sont les premières victimes, et rejettent tout ce qui ne leur ressemble pas. Tandis que le féminin est obéissance, le masculin est désobéissance, ce qui est la source de la violence. Les familles et le milieu scolaire doivent donc travailler ensemble afin de briser la reproduction de ces mécanismes, au sein de l'alliance éducative.

Un citoyen a fait une proposition concernant la lutte contre la pornographie chez les mineurs : une demande automatique de la carte bancaire, mais sans transmission d'informations personnelles.

Un autre texte de la majorité est actuellement en cours de discussion à l'Assemblée Nationale, et porte sur la majorité numérique, qui filtrerait des contenus pour les moins de 13 ans et les moins de 15 ans.

Un citoyen a proposé l'extension de la carte d'identité à la sphère numérique, ce à quoi l'ARCOM a présenté le système coréen, qui puise individuellement les utilisateurs, afin que tous les outils numériques soient configurés en fonction de l'âge de l'utilisateur. Cependant, face à cet exemple, il est important de rappeler que nous ne devons pas remettre en question nos valeurs, les droits de l'Homme, et les droits à la vie privée.

Un autre citoyen a questionné les policiers sur l'extension de leur travail à l'ensemble du territoire français. Les policiers ont rappelé que cette initiative s'est faite par hasard, à la suite de plusieurs signalements dans une même classe, puis s'est perpétuée grâce à de bons contacts et une demande des chefs d'établissement. Il apparaît difficile que l'ensemble des commissariats réalisent ce même programme par manque de personnel dédié à cette mission, bien que cela puisse être lancé à l'initiative des chefs d'établissements, ou des élus locaux, afin que des correspondants sécurité / école existent dans chaque établissement. De même, cette mission de prévention n'est pas encore légitimée au sein de la police.

En revanche, le permis internet existe partout en France.

Madame Lucie Pitiot a mentionné l'existence des brigades de prévention juvénile, qui interviennent dans les établissements scolaires depuis 30 ans, afin de faire de la prévention, et plus uniquement sur la cannabis et l'alcool, mais aussi sur les atteintes sexuelles.

Une maman a témoigné de l'existence d'un cas de harcèlement dès l'école maternelle, et a interrogé les experts sur l'application de la méthode pHARe en maternelle.

Nora Fraisse a répondu à cela en soulignant le besoin de formation des éducateurs s'occupant d'enfants de tous les âges, afin qu'ils puissent repérer les signaux faibles. Elle a également rappelé que la méthode des 6c pouvait être appliquée dès que l'enfant savait parler, afin que l'enfant puisse verbaliser son mal-être.

Une jeune citoyenne a ensuite témoigné sur les violences sexuelles, en insistant sur l'absence d'action de la justice pour ce type de situations, ainsi que pour le harcèlement sexuel. Il existe un problème dans l'application de la loi car des délits ne sont pas punis, et d'autant plus dans le cas d'agression et de harcèlement sexuel.

Nora Fraisse a exprimé son accord avec ce système d'impunité à l'œuvre en France.

Lucie Pitiot a rappelé les liens qui existent entre l'ensemble des phénomènes de violence et le genre, et notamment la virilité toxique.

Le policier a mentionné l'existence, dans son commissariat, de boxes construits spécifiquement pour ce type de plaintes, ainsi que la présence de psychologues, et de personnes formées spécifiquement aux violences sexistes et sexuelles. Les choses avancent et tendent à se diffuser à l'ensemble des commissariats. Il existe également en gendarmerie, des maisons de la confiance et des familles.

La députée Madame Agnès Carel a rappelé l'existence d'un débat politique en cours sur l'éducation à la sexualité dans les écoles.

Un parent a ensuite pointé du doigt l'absence d'application à l'échelle nationale du permis internet, et a déploré le fait que le collège soit fermé aux parents, que ces derniers restent devant les portes sans savoir ce qu'il s'y passe.

Lucie Pitiot est d'accord avec ce constat. C'est pourquoi, dans la cité scolaire François Villon, un accueil des parents de 6^{ème} a lieu en début d'année, où un temps est dédié à l'information des parents sur le harcèlement et le cyber harcèlement.

Elle a insisté sur le fait que les parents peuvent faire pression sur les établissements pour que des moyens soient mis en place, tels que le protocole signal situation, un trombinoscope des personnes bienveillantes sur pro note, etc.

La discussion entre les citoyens et les experts s'est conclue sur l'écoute et l'accueil des victimes dans les commissariats. Madame la députée Agnès Carel a d'ailleurs énoncé le fait que, sachant qu'il est difficile de prendre conscience d'être victime dans la vraie vie, cela est encore plus difficile derrière un écran, et la prise en charge en est d'autant plus complexe, mais pourtant essentielle.

Les députées mesdames Agnès Carel et Cécile Rilhac ont remercié les intervenants pour leur présence, et ont remercié les citoyens pour leurs questions de qualité, en soulignant que des idées intéressantes avaient déjà été émises dans le cadre des discussions.

Elles ont également dressé le bilan de cette séance, qui a permis de mettre en évidence les liens qui existent entre les écrans, les violences, le harcèlement, le rôle des parents, de l'école, le genre, la police et la justice.

CALENDRIER DES PROCHAINES SÉANCES

Le calendrier des prochaines séances est le suivant :

Séance du 9 septembre : Juristes et Institutionnels (questions juridiques : spécialistes du droit européen et du droit français sur les usages du numérique, éducation nationale, VP régionaux, maires)

Séance du 30 septembre : Synthèse / Conclusion

Rapport Forum Citoyen sur les écrans
– Assemblée Nationale –
Samedi 23 septembre 2023

1. Introduction

Madame la députée Francesca Pasquini a introduit l'avant-dernière séance du Forum citoyen sur les écrans en précisant que cette séance est dédiée aux questions juridiques. La députée introduit les intervenants, c'est-à-dire Monsieur **Thomas Rohmer, directeur fondateur de l'association OPEN** (Observatoire de la Parentalité et de l'Education au numérique), Madame **Flora Mateo** et Madame **Alejandra Mariscal Lopez**, respectivement chargée de la communication et responsable de la hotline de **l'association Point de Contact** et Monsieur **Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat honoraire, fondateur et président de Défense des Enfants International – France**. Madame Francesca Pasquini rappelle également que cette séance se déroule en même temps que l'examen du projet de loi SREN, texte qui lutte contre l'accès des enfants aux sites pornographiques. La séance se déroule ainsi : après chaque intervention, les citoyens posent leurs questions aux experts et une fois terminé, il y aura un moment d'échange entre les citoyens et les députés.

2. Prise de parole des experts

Les premières intervenantes sont **Mme. Flora Mateo et Mme. Alejandra Mariscal Lopez de l'association Point de Contact**. Cette dernière est née en 1998 et agit sur les contenus illicites en ligne. Elles précisent que l'association peut également agir sur les contenus des « live ». Toutefois, le sujet principal dont l'association s'occupe est l'exploitation sexuelle des mineurs et, elles espèrent pouvoir élargir le champ au harcèlement et au terrorisme. Point de Contact travaille avec PHAROS (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements). En effet, Point de Contact a le rôle d'analyser les contenus signalés pour ensuite les transmettre aux autorités, c'est-à-dire PHAROS, et dans un deuxième temps l'association travaille avec les plateformes pour retirer le contenu illicite et éviter une « re-victimisation » des victimes. Point de Contact travaille en partenariat avec les plateformes (par exemple Google) et le secteur public sur des nouvelles technologies pour améliorer leur service. Mme. Mateo et Mme. Mariscal Lopez soulignent également la différence entre des contenus illicites et des contenus hybrides, c'est-à-dire des contenus pas manifestement illicites.

Point de Contact fait partie d'un réseau international, le Consortium européen qui propose une ligne d'écoute et les associations qui en font partie peuvent se transmettre les contenus et les données dont elles ont besoin pour les transmettre aux autorités. Ce réseau de transmission est également lié au réseau de l'Interpole pour identifier plus rapidement les victimes. Point de Contact travaille également dans le cadre d'action de la loi LCEN : les citoyens peuvent signaler à l'association qui à son tour signalera aux autorités et prendra contact avec l'hébergeur du contenu illicite pour retirer le contenu. Mme Mateo et Mme Mariscal Lopez

précisent également que pour le moment l'association n'est pas reconnue par la loi comme une plateforme de signalement. Elles espèrent que cela pourra changer avec la potentielle nomination de l'ARCOM comme signaleur de confiance au niveau national, ce qui lui donnerait le pouvoir de nommer des plateformes de signalement.

Elles terminent leur intervention mettant en évidence qu'au niveau opérationnel, pour les contenus pédocriminels les Etats possèdent des lois harmonisées les unes avec les autres. En revanche, pour les contenus haineux ce n'est pas le cas. En effet, pour ce type de contenu, il n'existe pas d'harmonisation au niveau européen, chaque Etat peut choisir comment traiter ce type de contenu.

Le deuxième intervenant est M. **Thomas Rohmer, directeur et fondateur de l'association OPEN**. Il travaille dans le secteur du numérique depuis 25 ans. Il s'est notamment dédié à la diffusion de l'information sur les espaces numériques dans les écoles, pourtant il estime que la sensibilisation faite n'a pas été efficace parce que souvent les moyens sont très stigmatisants pour les enfants. De plus, selon lui la communauté ne s'engage pas assez pour arriver à l'efficacité de cette communication.

Concernant l'association OPEN, les champs d'action sont l'observation, l'information sous forme d'études pour impulser des réflexions : M. Rohmer met en évidence qu'OPEN a publié la première étude au monde sur les parents influenceurs. Pour aboutir à une meilleure réflexion, OPEN a également créé un comité d'experts pluridisciplinaire (pédiatres, psychologues, philosophes, experts de marketing etc.). Enfin, un autre champ d'action est le plaidoyer. Grâce à cela, OPEN est à l'origine de 3 textes de loi. Le premier concerne la modification du texte du code pénal sur les violences conjugales avec interdiction de contenus pornographiques aux mineurs. Le deuxième est le texte de loi portant sur la création d'un statut protecteur pour les mineurs influenceurs et enfin le texte de loi visant à garantir le respect du droit à l'image des enfants. D'après M. Rohmer, la régulation doit être un marqueur sociétal, en effet, aujourd'hui la société s'appuie sur la liberté d'expression ; pourtant elle devrait être capable de renoncer à quelque chose afin de mieux protéger les enfants et donc mieux réguler. Il rappelle également qu'OPEN a saisi l'ARCOM afin de bloquer les cinq plus grands sites pornographiques car trop accessibles aux enfants.

L'intervention de M. Rohmer se conclut sur une réflexion sur la société et sur la surexposition des enfants aux écrans : selon lui aujourd'hui il existe un « panique moral » qui caractérise la société et qui l'amène à être pleine de contradiction. En outre, il estime qu'il faut aller au-delà des lanceurs d'alertes pour créer une société meilleure pour nos enfants.

Enfin, le dernier à intervenir est M. **Jean-Pierre Rosenczveig, magistrat honoraire, fondateur et président de Défense des Enfants International – France**. Il débute son intervention faisant une précision : dans la convention internationale des Droits de l'enfant, l'adolescent n'existe pas. En effet, d'après la convention, un enfant est mineur de 18 ans. Ainsi il souligne la nécessité de toujours définir les termes qu'on utilise. Par ailleurs, il met en lumière qu'il serait pertinent de dire que les « parents juridiques » d'un enfant sont en charge de la responsabilité parentale. De fait, dans certains cas, les parents biologiques ne possèdent pas cette responsabilité, elle pourrait être possédée par les beaux-parents, les grands-parents, les frères ou sœurs...etc.

D'après lui, les écrans ne sont pas le danger principal, mais leur usage (« *c'est l'usage de la technique qui peut être dangereux* »). De même, il faudrait regarder l'usage qu'on fait des lois existantes : il se demande ainsi s'il est vraiment nécessaire de créer de nouvelles lois quand on pourrait utiliser les mêmes si bien appliquées. Il précise que le rôle du législateur est également de poser des principes, par exemple respecter les enfants et leur attachement, donc respecter qui est cher à ce dernier. Ainsi, selon lui, les questions sur les écrans pourraient être résolues avec les principes généraux du droit, mais il faudrait un aggravant pour l'utilisation des réseaux sociaux. M. Rosenczveig fait une dernière remarque concernant la société : on ne doit pas seulement voir les risques, il faut également raisonner sur ce que les médias peuvent apporter afin de trouver un équilibre.

Concernant les droits des enfants, il estime qu'il faut lutter contre l'exploitation des enfants de la part de parents, car utiliser l'image d'un enfant est une violence. Par ailleurs, il réfléchit sur le fait qu'il faudrait prendre en considération les co-auteurs de telle violence. En effet, le rôle du législateur est celui de défendre l'enfant physique ainsi que la conception d'enfant. M. Rosenczveig continue en indiquant que la répression et l'interdiction exercées par le législateur vont ensemble, mais il faut également expliquer pourquoi quelque chose est interdite. Il faut également se rappeler que les enfants sont des acteurs comme les adultes et donc ils peuvent porter plainte. D'ailleurs, il précise que le premier droit est de connaître nos droits. Il conclut son intervention en mettant en évidence qu'il y a un échec au niveau de la communication ainsi qu'au niveau des services : il faut rappeler les responsabilités et que la famille est un enjeu public et non privé.

3. Questions / réponses entre les citoyens et les experts

Plusieurs questions ont été posées à l'association Point de Contact. La première concerne notamment l'efficacité en termes de monitoring et si l'association est écoutée par le pouvoir public. Mme. Mateo et Mme. Mariscal Lopez reconnaissent qu'il est très difficile de faire un monitoring exhaustif sur tous les contenus illicites ; c'est pour cela que l'association se concentre sur les contenus pédo-criminels. Elles précisent qu'en 2021, l'association a reçu 81 000 signalements et au niveau international les plateformes ont échangé un million de contenus. Concernant le pouvoir public, elles répondent que Point de Contact n'a pas de vocation à influencer, pourtant elle travaille avec les ministères et les députés. L'objectif principal est d'être reconnue en tant que plateforme de signalement. Mme. Mateo et Mme. Mariscal Lopez soulignent que les moyens de financement de l'association sont les partenariats avec le secteur privé et que chaque analyste fait des monitorings de 5 heures.

Une autre question porte sur la charge de travail de l'association avec l'arrivée de l'IA : les citoyens se demandent comment Point de Contact distingue un contenu créé par l'IA d'un contenu réel. De plus, les citoyens souhaitent savoir comment ils pourraient envoyer un signalement. A propos de cette dernière question, il est possible d'envoyer un signalement via le formulaire qui se trouve sur le site de l'association, ou via l'application ou encore via l'extension pour les sites internet *Life Contact*, qui permet d'enregistrer l'écran. Lors d'un signalement il faut également donner le plus d'informations possibles et préciser le lien URL et les noms des comptes hébergeurs.

A propos des contenus générés par l'IA, l'association fait la distinction entre les contenus fictifs, donc qui sont totalement générés par l'intelligence artificielle et les contenus *deep face*, c'est-à-dire des contenus qui ne sont pas illicites mais qui sont ensuite manipulés (ex. essayer de dénuder le corps des filles). Point de Contact affirme qu'il y a une augmentation de ce type de contenu, ainsi il faut mettre en place des nouveaux moyens de détection, comme par exemple une pré-identification des contenus.

D'autres questions concernent les signalement réactifs et proactifs et les critères que l'association utilise pour comprendre si un contenu est illicite ou non. Point de Contact ne fait que des signalements réactifs, pourtant elle peut classer des contenus comme « suspects » : ces derniers sont classés pour savoir quels contenus prioriser pour le traitement. Elles mettent également en évidence la difficulté à détecter le cyber harcèlement, car c'est un contenu qui n'est pas manifestement illicite. Les dames déclarent également que les analystes suivent une fois par an une formation à l'Interpol pour définir les critères afin de reconnaître les contenus pédocriminels. Concernant les autres contenus, l'association travaille avec les autorités. Mme. Mateo et Mme. Mariscal Lopez souhaitent que les plateformes travaillent ensemble afin de trouver des critères communs.

D'ailleurs, plusieurs questions ont été posées M. Rohmer. La première question concerne notamment l'utilité du plaidoyer et les moyens de financement. Selon M. Rohmer le plaidoyer fonctionne et est nécessaire, toutefois il estime qu'il est contradictoire de créer des lois qui ensuite ne sont pas bien appliquées. A propos des financements, OPEN comme Point de Contact est financé via des partenariats privés ou des appels à projet.

Une autre question en revanche a porté sur la différence entre « enfant influenceur » et un enfant qui a accès aux réseaux sociaux. M. Rohmer explique que le terme d'« enfant influenceur » est né aux États-Unis, via des vidéos d'*unboxing*, c'est-à-dire des parents qui filment leurs enfants qui sont en train de déballer des cadeaux. Ainsi, ce sont les enfants qui gagnent de l'argent via l'incitation à consommer : ces enfants sont exploités par les parents. M. Rohmer précise que dans ce cas il y a un renversement des rôles au sein de la famille, ce qui peut être vécu comme un traumatisme pour l'enfant s'il se rend compte qu'il ne gagne plus d'argent. Il souligne également que 50% des contenus pédopornographiques dérivent de l'exposition des enfants en ligne, sur les réseaux sociaux. En revanche, un adolescent qui a accès aux médias et qui les utilise est tout simplement un « ado normal » qui incorpore une composante numérique qui est à son tour un moyen de socialisation. Cette réponse amène les citoyens à réfléchir sur le fait qu'il existe plutôt des parents influenceurs/youtubeurs et pas des enfants, notamment si ce sont les parents à pousser leurs enfants à créer du contenu. M. Rohmer estime pourtant qu'il faut nuancer, car des fois ce sont les adolescents à choisir de créer du contenu. En outre, il rappelle que même avant l'arrivée des réseaux sociaux, les enfants étaient déjà exposés, il suffit de penser aux magazines de mode.

D'autres citoyens ont fait des remarques sur le fait que d'après des enquêtes de la Caisse nationale montrent que la principale priorité pour les parents est l'utilisation des réseaux sociaux et notamment le manque d'information. M. Rohmer indique que la société d'aujourd'hui est anxiogène, on envisage les choses à travers les risques. Ainsi la société est pleine de contradictions : les parents sont inquiets pour l'exposition des enfants aux écrans, mais choisissent le portable comme outil de rassurance. Dans un monde caractérisé par la

surinformation, il y a un manque de responsabilisation et d'autonomisation. M. Rohmer estime que le milieu associatif devrait trouver d'autres moyens pour faire de la communication, pour informer les parents et donc faire passer les messages sans les culpabiliser.

Une dernière question en revanche a porté sur la rémunération des vidéos qui n'incorporent pas des produits. En effet, ce sont les plateformes qui payent, pourtant elles payent les personnalités qui ont une grosse communauté. Par contre, aujourd'hui les marques sont de plus en plus intéressées aux « nano-influenceurs », c'est-à-dire des influenceurs qui ont des communautés plus restreintes, mais qui promeuvent la vente d'un type de produit. M. Rohmer explique également que dans ce contexte d'inflation, de plus en plus de personnes choisissent les réseaux sociaux comme moyens pour arrondir à la fin du mois, voire la possibilité de se faire payer les Tweets, comme l'a évoqué Elon Musk.

Les questions posées à M. Rosenczveig ont entraîné plusieurs réflexions qui ont amené à un vrai échange entre les intervenants et les citoyens. En effet, la première remarque concerne la complicité des diffuseurs de contenus illicites : est-ce qu'une plateforme doit être considérée complice de l'hébergeur qui possède des contenus illicites ? D'après M. Rosenczveig, il faudrait ajouter un aggravant pour avoir diffusé le contenu. Selon Point de Contact la plateforme n'est pas complice tant que l'hébergeur car si un contenu est signalé, cette dernière est obligée de le retirer, pourtant si ce n'est pas le cas, alors il y aura de la complicité. En revanche selon M. Rohmer, les plateformes ne peuvent pas prendre la responsabilité des parents, ainsi si un adulte a donné son accord sur l'inscription d'un enfant sur un réseau social, ensuite ce sera l'adulte qui doit se prendre la responsabilité de contrôler les actions de l'enfant sur internet. Il considère qu'il est nécessaire de faire apprendre la responsabilité civile.

Un autre citoyen a mis en évidence donc la complexité du domaine législatif. M. Rosenczveig estime en effet qu'un des problèmes principaux est la non-application des lois, selon lui l'Etat ne se prend pas sa responsabilité : « *il y a eu des efforts mais où on en est ?* ». Il réitère ainsi la nécessité de rappeler les principes de base du droit, d'exercer les responsabilités et de faire de la publicité à la loi. Il estime également qu'il faut accompagner les parents et mettre en place des dispositifs d'étayage. Un autre citoyen en revanche a demandé si les parents font utiliser trop tôt les tablettes. M. Rosenczveig a réitéré ainsi que selon lui c'est l'usage qui est dangereux.

Madame la députée Cécile Rilhac a pris ensuite la parole pour rapporter son témoignage : lors des émeutes, une mère lui a demandé de lui redonner son autorité. En effet, certains parents ne savent pas comment se positionner dans l'éducation des propres enfants. Une citoyenne a également affirmé de ne pas savoir où se situe la limite de sa responsabilité : le gouvernement appelle les enfants, « *les enfants de la nation* » donc les parents peuvent imaginer que l'exécutif possède une partie de responsabilité sur les enfants. Ainsi, il faudrait préciser que la responsabilité est liée à la notion d'autorité et que l'éducation nationale accompagne celle familiale, car il faut toujours se rappeler que la famille n'est pas un enjeu du privé, mais du public. Il est également réitéré l'importance de créer des campagnes de communication à ce sujet afin d'accompagner les parents, sans les culpabiliser, dans la connaissance et l'application des responsabilités au sein de la famille. La réflexion est ainsi portée vers la

différence entre droits et devoirs. M. Rosenczveig explique que les devoirs suivent les droits et non vice versa car souvent ceux qui mettent les devoirs avant les droits, ne respectent pas ceux des autres.

4. Échanges et discussions entre les citoyens

Vers la fin de la séance Mme. Pasquini remarque donc la complexité et la pluralité du sujet. Les citoyens s'accordent sur le fait que le sujet abordé est à la fois intéressant et à la fois effrayant. Néanmoins, après avoir écouté plusieurs experts tout au long des différentes rencontres, certains citoyens se disent sceptiques à laisser les plateformes libres de résoudre le problème ; il semble que l'Etat est défaillant, qu'il manque de moyens : comment interdire l'interdit ? Le groupe conclut qu'il faut une éducation constante pour être efficace.

La députée rappelle également que l'objectif de ces rencontres est d'aboutir à une ou plusieurs propositions de loi.

Rapport Forum Citoyen sur les écrans
– Assemblée Nationale –
Samedi 30 septembre 2023

1. Introduction de la dernière séance

Pour cette dernière séance, presque tous les députés qui ont soutenu ce forum sont présents, c'est-à-dire Rodrigo Arenas, Estelle Folest, Béatrice Descamps, Fatia Keloua Hachi, Soumya Bourouaha et Agnès Carel.

Rodrigo Arenas introduit la 6^{ème} et dernière séance. Il remercie les citoyens pour leur investissement. Ainsi, les députés pourront travailler avec légitimité.

Rodrigo Arenas, explique comment la séance va se dérouler : les citoyens seront divisés en trois petits groupes, pour que tout le monde puisse partager leurs réflexions. L'objectif est de pouvoir traduire ces idées en langage législatif, c'est-à-dire, aboutir à des propositions de loi ou partager certaines idées avec les ministères. Ainsi, chaque groupe choisit un porte-parole qu'à la fin de la séance partagera au groupe entier ce qu'a été dit et proposé. Après cette explication, les autres députées ont remercié les citoyens pour leur investissement, elles s'accordent également sur le fait que cette expérience a été très enrichissante et que ce n'est que le début : les réflexions élaborées pendant ce forum seront portées au Parlement, mais également en circonscription. Les députées rappellent également l'importance de ces rencontres qui se déroulent en même temps de l'examen du projet de loi SREN.

2. Partage des idées des citoyens

Après une heure de réflexion, chaque groupe présente un compte-rendu des idées élaborées et donc des propositions.

Le premier groupe s'est plutôt concentré sur la petite enfance. En effet, le groupe propose une campagne nationale pour interdire les écrans aux enfants de la tranche d'âge de 0-3 ans. Il propose également de créer des formations axées sur les dangers des écrans pour les professionnels qui travaillent avec les enfants ainsi que pour le personnel de la santé. Concernant le monde scolaire, le groupe a proposé un travail commun entre l'Education nationale et le ministère de la Santé, afin d'imposer des quotas horaires sur l'utilisation des écrans à l'école. Les citoyens ont également abordé le droit à la déconnexion ainsi que des formations pour les adolescents et à la parentalité. Enfin, ils proposent l'insertion de pictogrammes pour informer en temps réel si le programme à la télé est apte pour la tranche d'âge de leurs enfants. Les citoyens ont également pensé à une définition de mesures techniques, telles que le calibrage de la luminosité et de l'audio, sur les contenus pour chaque tranche d'âge.

Le deuxième groupe a proposé de créer une campagne de communication de grande ampleur pour aboutir à une prise de conscience générale. Le groupe propose également des formations pour les professionnels du social et de l'éducatif ainsi que favoriser des activités différentes, alternatives notamment dans les espaces publics. Enfin, les citoyens proposent de favoriser

des contenus aptes aux enfants et plus pédagogiques et une modération, un encadrement des contenus sur les plateformes.

Le troisième groupe propose de créer un accompagnement parental dès la grossesse sur les dangers des écrans ainsi que pour le cyberharcèlement. Concernant l'éducation, le groupe propose de ne pas utiliser les tablettes pour la prise de notes à l'école, mais d'inciter les enfants à prendre des notes et faire les devoirs à la main. Le groupe propose enfin le développement d'activités extra-scolaires et alternatives dans les espaces publics afin de réduire le temps passé dans la « vie virtuelle » ainsi que des formations sur les dangers des écrans pour les enfants.

Une fois terminée la présentation de chaque groupe, les députés ont mis au vote les propositions communes qui sont :

- Une campagne nationale de sensibilisation ;
- Une formation sur les dangers du numérique pour le personnel qui travaille avec les enfants,
- Un programme jeunesse (insertion de pictogramme pour chaque tranche d'âge) ;
- Une révision du carnet de santé pour insérer une « charte parentale » pour l'accompagnement des parents ;
- Des activités alternatives ;
- Une contribution des acteurs du numérique, des entreprises sur la base du principe pollueur/payeur ;
- Une restriction du numérique à l'école (quotas journaliers sur l'utilisation des écrans avec un travail commun entre l'Education nationale et le ministère de la Santé via une étude sur l'estimation du temps passé sur les écrans par tranche d'âge).

Toutes ces propositions ont été votées à l'unanimité par les citoyens.